

Travaux de restructuration de ligne moyenne tension - Domaine de la Scie, Le Cannet-des-Maures (83)



ÉVALUATION SIMPLIFIEE DES INCIDENCES SUR LA ZPS N°FR9310110 « PLAINE DES MAURES » ET SUR LA ZSC N°FR9301622 « LA PLAINE ET LE MASSIF DES MAURES »

N° ENEDIS 08 2024 – N° 01 / rev A



Reynier Environnement
Bureau d'études en Ecologie appliquée
12 Montée du Château
83560 Ginasservis
Tél. : + 33 (0) 6 51 42 14 48
E-mail : treynier@gmail.com
Site : www.reynier-environnement.com
SIRET : 902 462 787 00018 - APE 7112 B



Fiche signalétique du rapport

Rapport

Titre : Travaux de restructuration de ligne moyenne tension - Domaine de la Scie, Le Cannet-des-Maures (83)

Évaluation simplifiée des incidences sur la ZPS n°FR9310110 « Plaine des Maures » et sur la ZSC n°FR9301622 « La Plaine et le Massif des Maures »

N° rapport : 01 / rev A

Version	Date d'envoi	Description de la modification	Nb de pages
1 / REV A	29/08/2024	Première version du rapport	60

Client

Interlocuteur Client	
Nom de l'interlocuteur	Kévin RAVILLY
Email	kevin.ravilly@enedis.fr
Tel	+33 6 75 80 53 83
Coordonnées complètes	ENEDIS 836 RTE DEPARTEMENTAL 97 83130 LA GARDE

Réalisation Reynier Environnement

Cette étude a été réalisée par le bureau d'études Reynier Environnement.

Interlocuteur	
Nom de l'interlocuteur	Thierry REYNIER
Email	t.reynier@gmail.com
Tel	+33 6 51 42 14 48
Coordonnées complètes	Reynier Environnement 12 Montée du château 83560 Ginasservis



Sommaire

Introduction.....	4
1. Description du projet, des travaux ou de l'intervention.....	9
2. Définition et cartographie de la zone d'influence du projet.....	14
3. Etat des lieux de la zone d'influence	16
4. Incidences du projet	25
5. Conclusion	27
Illustrations du secteur d'étude	30
Bibliographie.....	31
Annexes	33

LISTE DES CARTES

Carte 1 : Localisation du projet.....	34
Carte 2 : Travaux projetés.....	35
Carte 3 : Localisation des sites Natura 2000	36
Carte 4 : Zone d'influence du projet	37
Carte 5 : Repérage géographique des photographies	38



Introduction

Le projet de restructuration de ligne moyenne tension à proximité du Domaine de la Scie (commune du Cannet-des-Maures) est situé intégralement dans la Zone Spéciale de Conservation (ZSC) FR9301622 « La Plaine et le Massif des Maures » et dans la Zone de Protection Spéciale (ZPS) FR9310110 « Plaine des Maures » sur une distance de 105 m (voir carte n° 1)¹.

La ZSC se caractérise par la présence de 24 habitats de l'annexe I de la Directive Habitats :

- 1140 : Replats boueux ou sableux exondés à marée basse,
- 1170 : Récifs,
- 1240 : Falaises avec végétation des côtes méditerranéennes avec *Limonium* spp. endémiques,
- 3120 : Eaux oligotrophes très peu minéralisées sur sols généralement sableux de l'ouest méditerranéen à *Isoetes* spp.,
- 3170 : Mares temporaires méditerranéennes,
- 3260 : Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du *Ranunculion fluitantis* et du *Callitricho-Batrachion*,
- 3280 : Rivières permanentes méditerranéennes du *Paspalo-Agrostidion* avec rideaux boisés riverains à *Salix* et *Populus alba*,
- 4030 : Landes sèches européennes,
- 5210 : Matorrals arborescents à *Juniperus* spp.,
- 5310 : Taillis de *Laurus nobilis*,
- 5330 : Fourrés thermoméditerranéens et prédésertiques,
- 6220 : Parcours substepmiques de graminées et annuelles des *Thero-Brachypodietea*,
- 6420 : Prairies humides méditerranéennes à grandes herbes du *Molinio-Holoschoenion*,
- 8220 : Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique,
- 8230 : Roches siliceuses avec végétation pionnière du *Sedo-Scleranthion* ou du *Sedo albi-Veronicion dillenii*,
- 91B0 : Frênaies thermophiles à *Fraxinus angustifolia*,
- 92A0 : Forêts-galeries à *Salix alba* et *Populus alba*,
- 92D0 : Galeries et fourrés riverains méridionaux (*Nerio-Tamaricetea* et *Securinegion tinctoriae*),
- 9260 : Forêts de *Castanea sativa*,
- 9320 : Forêts à *Olea* et *Ceratonia*
- 9330 : Forêts à *Quercus suber*,
- 9340 : Forêts à *Quercus ilex* et *Quercus rotundifolia*,
- 9380 : Forêts à *Ilex aquifolium*,
- 9540 : Pinèdes méditerranéennes de pins mésogéens endémiques.

La ZSC se caractérise par la présence de 20 espèces inscrites à l'Annexe II de la Directive Habitats :

- Grand Murin (*Myotis myotis*),
- Blageon (*Telestes souffia*),

¹ Afin de faciliter la lecture du texte, les cartes sont réunies dans une annexe cartographique placée à la fin du document.



- Ecaille chinée (*Euplagia quadripunctaria*),
- Cordulie à corps fin (*Oxygastra curtisii*),
- Damier de la Succise (*Euphydryas aurinia*),
- Pique-Prune (*Osmoderma eremita*),
- Taupin violacé (*Limoniscus violaceus*),
- Lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*),
- Grand Capricorne (*Cerambyx cerdo*),
- Barbeau méridional (*Barbus meridionalis*),
- Tortue d'Hermann (*Testudo hermanni*),
- Cistude d'Europe (*Emys orbicularis*),
- Petit Rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*),
- Grand Rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*),
- Petit Murin (*Myotis blythii*),
- Barbastelle d'Europe (*Barbastella barbastellus*),
- Minioptère de Schreibers (*Miniopterus schreibersii*),
- Murin de Capaccini (*Myotis capaccini*),
- Murin à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*),
- Murin de Bechstein (*Myotis bechsteinii*).

La ZPS se caractérise par la présence de 27 espèces d'oiseaux inscrites à l'annexe I de la Directive Oiseaux :

- Aigle royal (*Aquila chrysaetos*),
- Balbuzard pêcheur (*Pandion haliaetus*),
- Faucon kobez (*Falco vespertinus*),
- Faucon pèlerin (*Falco peregrinus*),
- Echasse blanche (*Himantopus himantopus*),
- Engoulevent d'Europe (*Caprimulgus europaeus*),
- Martin pêcheur d'Europe (*Alcedo atthis*),
- Rollier d'Europe (*Coriacias garrulus*),
- Alouette lulu (*Lullula arborea*),
- Pipit rousseline (*Anthus campestris*),
- Fauvette pitchou (*Sylvia undata*),
- Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*),
- Pie-grièche à poitrine rose (*Lanius minor*),
- Bruant ortolan (*Emberiza hortulana*),
- Grande Aigrette (*Ardea alba*),
- Grand cormoran (*Phalacrocorax carbo*),
- Butor étoilé (*Botaurus stellaris*),
- Blongios nain (*Ixobrychus minutus*),
- Bihoreau gris (*Nycticorax nycticorax*),
- Aigrette garzette (*Egretta garzetta*),
- Héron pourpré (*Ardea purpurea*),
- Bondrée apivore (*Pernis apivoris*),
- Milan noir (*Milvus migrans*),
- Milan royal (*Milvus milvus*),
- Circaète Jean-le-Blanc (*Circaetus gallicus*),



- Busard des roseaux (*Circus aeruginosus*),
- Busard Saint-Martin (*Circus cyaneus*).

Une étude d'évaluation simplifiée des incidences des travaux de renouvellement du câble souterraine HTA a donc été jugée nécessaire.

Il faut rappeler que les engagements de l'État français pris au titre des **Zones Spéciales de Conservation** (et des **Sites d'Importance Communautaire**) ou des **Zones de Protection Spéciales** figurent dans le **Formulaire Standard des Données** (FSD) transmis à la **Commission Européenne**.

Parmi ces éléments contenus dans le FSD figure une liste des **habitats de l'annexe I** et des **espèces de l'annexe II de la Directive Habitats** (92/43) ou une liste des **espèces d'oiseaux de l'annexe I de la Directive Oiseaux** (79/409).

Ce sont sur **ces seuls habitats** et sur **les populations de ces seules espèces** considérées dans la ZSC et/ou la ZPS et à proximité que **l'évaluation des incidences d'un projet doit porter**.

Cependant, si **la présence d'un habitat de l'annexe I, d'une espèce de l'annexe II de la Directive Habitats** non signalée dans la fiche, ou **d'une espèce inscrite à l'annexe I de la Directive Oiseaux** est identifiée aux abords du projet, l'évaluation des incidences du projet **doit également porter dessus**.



FORMULAIRE d'ÉVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000 (EIN2)	
---	--

Pour quoi ?

Le présent document peut être utilisé comme suggestion de présentation pour une évaluation des incidences simplifiée. Il peut aussi être utilisé pour réaliser l'évaluation préliminaire d'un projet afin de savoir si un dossier plus approfondi sera nécessaire.

Évaluation simplifiée ou dossier approfondi ?

Dans tous les cas, l'évaluation des incidences doit être conforme au contenu visé à l'article R414.23 du code de l'environnement.

Le choix de la réalisation d'une évaluation simplifiée ou plus approfondie dépend des incidences potentielles du projet sur un site Natura 2000. Si le projet n'est pas susceptible d'avoir une quelconque incidence sur un site, alors l'évaluation pourra être simplifiée. Inversement, si des incidences sont pressenties ou découvertes à l'occasion de la réalisation de l'évaluation simplifiée, il conviendra de mener une évaluation approfondie.

Le formulaire d'évaluation préliminaire correspond au R414-23-I du code de l'environnement et le « canevas dossier incidences » au R414-23-II et III et IV de ce même code.

Par qui ?

Ce formulaire peut être utilisé par le **porteur du projet**, en fonction des informations dont il dispose (cf. p. 9 : « ou trouver l'info sur Natura 2000? »). Lorsque le ou les sites Natura 2000 disposent d'un DOCOB et d'un animateur Natura 2000, le porteur de projet est invité à le contacter, si besoin, pour obtenir des informations sur les enjeux en présence. Toutefois, lorsqu'un renseignement demandé par le formulaire n'est pas connu, il est possible de mettre un point d'interrogation.

Pour qui ?

Ce formulaire permet au **service administratif instruisant le projet** de fournir l'autorisation requise ou, dans le cas contraire, de demander de plus amples précisions sur certains points particuliers.

L'évaluation des incidences est avant tout une démarche d'intégration des enjeux Natura 2000 dès la conception du plan ou projet. Le dossier d'évaluation des incidences doit être conclusif sur la potentialité que le projet ait ou pas une incidence significative sur un site Natura 2000. Vous trouverez toutes les informations nécessaire pour remplir ce formulaire dans la rubrique "Ou trouver l'information sur Natura 2000 " à la fin de ce formulaire
--

**Coordonnées du porteur de projet:**

Nom (personne morale ou physique) : ENEDIS

Adresse :
ENEDIS
836 RTE DEPARTEMENTAL 97
83130 LA GARDE

Commune et département La Garde - Var

Téléphone +33 6 75 80 53 83

E mail kevin.ravilly@enedis.fr**Nom du projet :**

Travaux de restructuration de ligne moyenne tension

Lieu du projet (commune(s) et lieux-dits) :

Le Cannet-des-Maures (83), Domaine de la Scie

PRÉAMBULE

Avant de démarrer un projet ou un programme de travaux, d'ouvrages, ou d'aménagements, le maître d'ouvrage (ou le pétitionnaire) doit identifier **si le projet est susceptible d'avoir un effet significatif sur les milieux naturels, les espèces et les habitats d'intérêts communautaires présents dans un ou plusieurs sites Natura 2000 au regard des objectifs de conservation.**

L'encadrement et la mise en œuvre des évaluations des incidences Natura 2000 sont précisés dans les articles L414-4 et suivants et R414-19 et suivants du code de l'environnement (CE)

La liste nationale (R414-19 du CE) et les listes locales 1 et 2 (arrêtés préfectoraux du 11/03/2014) définissent les plans, programmes, projets, manifestations et interventions soumis à évaluation des incidences Natura 2000.

- ☐ Mon projet ne relève d'aucune de ces listes, l'évaluation est terminée
- ☒ Mon projet relève d'une de ces listes², vous devez continuer l'évaluation :

² Nota : Les listes complètes sont consultables sur le site internet de la DREAL http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/textes-de-reference-et-listes-locales_a7711.html (Biodiversité - Eau - Paysages > Biodiversité > Natura 2000 > L'évaluation d'incidences Natura 2000 > Textes de référence et listes locales)



☐ Liste nationale : item n°

☒ Liste locale 1 : item n°

☐ Liste locale 2 : item n°

☒ j'ai pris contact avec l'animateur du site Natura 2000 : Mme Laetitia FERRER

FR

FR

FR

1. Description du projet, des travaux ou de l'intervention

Joindre une description détaillée du projet ou de l'intervention sur papier libre en complément à ce formulaire.

a. Nature du projet, des travaux ou de l'intervention

Préciser le type d'aménagement envisagé (exemple : canalisation d'eau, création d'un pont, mise en place de grillages, curage d'un fossé, drainage, création de digue, abattage d'arbres, création d'un sentier, etc.).

Renouvellement d'un câble HTA souterrain existant vétuste. Ce câble sera installé sous la piste existante de la Lieutenante.

Le schéma suivant montre la coupe type d'installation d'une liaison souterraine HTA.

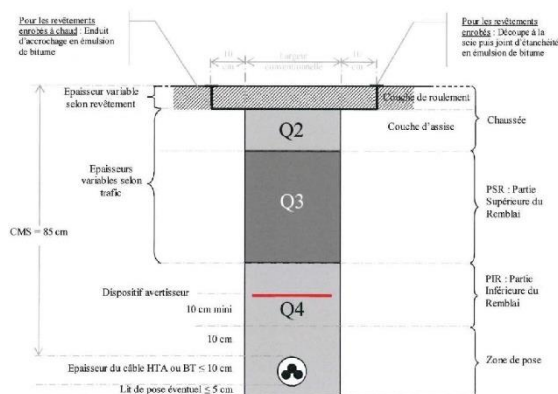


Figure 1 : Coupe type d'une liaison souterraine HTA

Un chantier de liaison souterraine nécessite la succession de diverses opérations.

Pour la pose de câbles HTA, comme dans le cadre du présent projet, le chantier comprend les étapes suivantes :



- Si le terrain s'y prête, l'ouverture de la tranchée, la pose du câble et du grillage avertisseur et le remblayage de la fouille peuvent être réalisés en une seule opération (pose mécanisée à la trancheuse).

La traversée du Riou Tort sera réalisée en forage dirigé, d'une longueur de 87 m et de 160 mm de section. Le forage dirigé permet de passer à 5.35 m sous le lit du cours d'eau sans interférer avec ce dernier. La figure qui suit illustre le principe qui sera appliqué pour la traversée du Riou Tort.

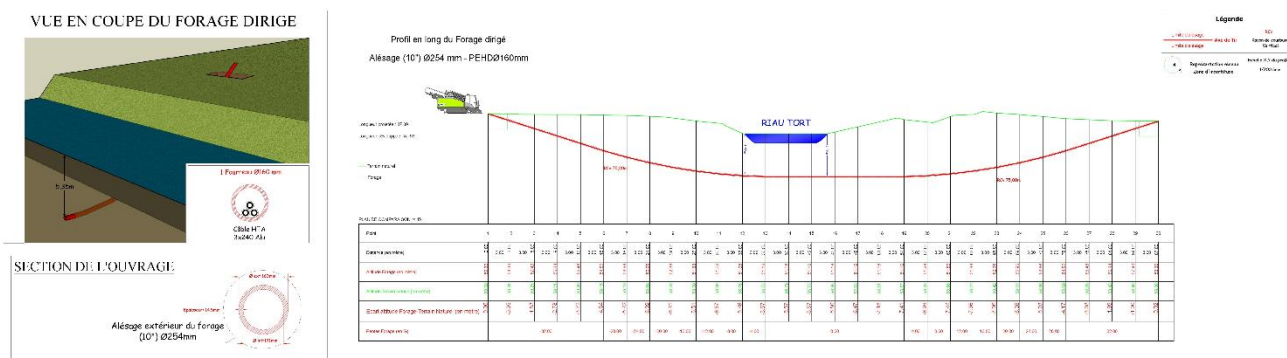


Figure 2 : Schéma du forage dirigé proposé pour traverser le Riou Tort (@Foretude ingénierie).

☐ économique ☐ social ☒ Sécurité publique ☐ environnemental

☐ Autres (préciser)

--

c. Localisation du projet par rapport au(x) site(s) Natura 2000 et cartographie

Joindre dans tous les cas une **carte de localisation** précise du projet (emprises temporaires, chantier, accès et définitives...) par rapport au(x) site(s) Natura 2000 sur une photocopie de carte IGN au 1/25 000^e. Si le projet se situe en site Natura 2000, joindre également un **plan de situation détaillé** (plan de masse, plan cadastral, etc.).

Le projet est situé : Le long de la piste de La Lieutenante

Nom de la commune : Cannet-des-Maures

N° Département : 83

Adresse :

--

Lieu-dit :

Entre Font Salade et la Scie

parcelles cadastrales :

Section H parcels 416, 1231, 1232



☒ En site(s) Natura 2000. Cocher le(s) site(s) concerné(s) :

- ☐ FR9301615 : Basses gorges du Verdon ZSC
- ☐ FR9301610 : Cap Sicié - Six-Fours ZSC
- ☐ FR9312014 : Colle du Rouet (La) ZPS
- ☐ FR9301624 : Corniche varoise - Taillat - Lardier - Camara ZSC
- ☐ FR9301589 : Durance (La) ZSC
- ☐ FR9312003 : Durance (La) ZPS
- ☐ FR9301627 : Embouchure de l'Argens ZSC
- ☐ FR9301628 : Estérel ZSC
- ☐ FR9312016 : Falaises du Mont Caume ZPS
- ☐ FR9301625 : Forêt de Palayson - Bois du Rouet ZSC
- ☐ FR9301574 : Gorges de la Siagne ZSC
- ☐ FR9301616 : Grand canyon du Verdon - Plateau de la Palud (ZSC)
- ☐ FR9310020 : Iles d'Hyères (ZPS)
- ☐ FR9302001 : Lagune du Brusc (La) ZSC
- ☐ FR9301621 : Marais de Gavoty - Lac de bonne Cougne - Lac Redon ZSC
- ☐ FR9301606 : Massif de la Sainte-Baume ZSC
- ☐ FR9301617 : Montagne de Malay ZSC
- ☐ FR9301605 : Montagne Sainte-Victoire ZSC
- ☐ FR9310067 : Montagne Sainte-Victoire ZPS
- ☐ FR9301608 : Mont Caume, Mont Faron, forêt des Morières ZSC
- ☐ FR9301620 : Plaine de Vergelin-Fontigon - Gorges de Chateaudouble - Bois des Clappes ZSC
- ☒ FR9310110 : Plaine des Maures (La) ZPS
- ☒ FR9301622 : Plaine et massif des Maures ZSC
- ☐ FR9301609 : Pointe Fauconnière (La) ZSC
- ☐ FR9301613 : Rade d'Hyères ZSC
- ☐ FR9312026 : Sainte-Baume occidentale ZPS
- ☐ FR9312008 : Salins d'Hyères et des Pesquiers (ZPS)
- ☐ FR9301618 : Sources et tufs du Haut Var ZSC
- ☐ FR9301626 : Val d'argens (Le) ZSC
- ☐ FR9312022 : Verdon (Le) ZPS
- ☐ FR9301997 : Embiez - Cap Sicié ZSC

☐ Hors site(s) Natura 2000

indiquer à quelle distance du site (en mètres ou kilomètres)

à		(m ou km) du site n° FR93-	
à		(m ou km) du site n° FR93-	
à		(m ou km) du site n° FR93-	
à		(m ou km) du site n° FR93-	

d. Étendue/emprise du projet, des travaux ou de l'intervention

Emprises au sol temporaire et permanente de l'implantation/du projet (si connue) :


 (m²)

ou classe de surface approximative (cocher la case correspondante) :

- | | |
|---|--|
| ☐ < 100 m ² | ☒ 1 000 à 10 000 m ² (1 ha) |
| ☐ 100 à 1 000 m ² | ☐ > 10 000 m ² (> 1 ha) |

- Longueur (si linéaire impacté) : (m)

- Emprises en phase chantier (m²)

- Aménagement(s) connexe(s) :

Préciser si le projet, les travaux ou l'intervention générera des aménagements connexes (exemple : voiries et réseaux divers, parking, zone de stockage, infrastructures permanentes ou temporaires nécessaires, logistique etc.). Si oui, décrire succinctement ces aménagements.

Zones de stockage temporaire de matériaux et matériels nécessaires à la mise en place de la liaison souterraine et du forage dirigé : sable, graviers, fourreaux, engins de chantier,...

Ces zones de stockages seront délimitées en accords avec l'écologue dans des secteur sans enjeu de biodiversité.

e. Durée prévisible et période envisagée des travaux ou de l'intervention :

- Projet, travaux, intervention :

- ☒ diurne
- ☐ nocturne

- Durée précise si connue : (jours, mois)

ou durée approximative (cocher la case correspondante) :

- | | |
|---|---------------------------------------|
| ☐ < 1 mois | ☐ 1 an à 5 ans |
| ☒ 1 mois à 1 an | ☐ > 5 ans |

- Période précise si connue : (de tel mois à tel mois)

ou période approximative (cocher la(les) case(s) correspondante(s)) :

- | | |
|------------------------------------|----------------------------------|
| ☐ Printemps | ☐ Automne |
| ☐ Ete | ☐ Hiver |



- Fréquence :

☐ chaque année

☐ chaque mois

☒ autre (préciser) : 1 seule fois, lors des travaux d'installations. Une fois en place, la liaison souterraine et le forage dirigé ne nécessitent aucune intervention (sauf en cas d'avarie).

f. Entretien / fonctionnement / rejet

Préciser si le projet, les travaux généreront des interventions ou rejets sur le milieu durant sa phase d'exploitation (exemple : traitement chimique, débroussaillage mécanique, curage, rejet d'eau pluviale, pistes, zones de chantier, raccordement réseaux...).

Si oui, les décrire succinctement (fréquence, ampleur, etc.).

Dans sa phase d'exploitation, le projet ne génère aucune intervention puisque la liaison souterraine est située sous la piste bordant les parcelles. Aucun entretien par gyrobroyage au droit de la liaison ne sera nécessaire. La traversée du Riou Tort étant réalisée en forage dirigé, elle ne nécessitera pas d'entretien des berges, ni de gyrobroyage au droit du forage. Seules des interventions sur la liaison souterraine peuvent être nécessaires pour réparer d'éventuelles avaries.

g. Budget

Préciser le coût prévisionnel global du projet en euros (€) et toute taxe comprise (TTC).

Coût global du projet en chiffres : (TTC)

ou coût approximatif (cocher la case correspondante) :

☐ < à 5 000 € TTC

☐ de 20 000 € à 100 000 € TTC

☐ de 5 000 à 20 000 € TTC

☒ > à 100 000 € TTC



2. Définition et cartographie de la zone d'influence du projet

La zone d'influence est fonction de la nature du projet et des milieux naturels environnants. Les incidences d'un projet sur son environnement peuvent être plus ou moins étendues (poussières, bruit, rejets dans le milieu aquatique...).

La zone d'influence est plus grande que la zone d'implantation. Pour aider à définir cette zone, il convient de se poser les questions suivantes :

Cocher les cases concernées et délimiter cette zone d'influence sur une carte au 1/25 000ème ou au 1/50 000ème.

Nature du chantier ou du projet

- ☐ Travaux en falaise
- ☐ Nécessité élagage, coupe d'arbres
- ☒ Pistes de chantier, circulation, aires de stationnement de véhicules
- ☒ Stockage engins et matériaux
- ☒ Base de vie et locaux de chantier (groupe électrogène, produits, ...)
- ☒ Travaux de terrassement, remblais, déblais

Impact sur la ressource

- ☐ Rejets dans le milieu aquatique
- ☐ Prélèvement d'eau
- ☐ Prélèvement de matériaux (bois, granulats, blocs de pierre, ...)
- ☐ Prélèvement de terres (substrat, décapage de sol, stockage de terres végétales, ...)
- ☐ Prélèvement d'autres ressources naturelles (à préciser)

Impact sur les espaces et les espèces

- ☐ Rupture de corridors écologiques (rupture de continuité écologique pour les espèces)
- ☒ Perturbation d'une espèce en dehors de la zone d'implantation
- ☒ Piétinements

Nuisances et pollutions potentielles ou avérées

- ☒ Poussières
- ☒ Bruits
- ☒ Vibrations
- ☐ Travaux nocturnes
- ☒ Travaux diurnes
- ☐ Nécessité éclairage chantier
- ☐ Déchets (aires de collecte, de stockage, de traitement sur site avant collecte, ...)
- ☐ Actions de dépollution (extraction macro-déchets, ...)
- ☐ Autres pollutions ou nuisances possibles (avant, pendant et après travaux)



Autres incidences possibles

Au regard de ces questions, expliquer **la zone d'influence** que vous avez déterminée :

La zone d'influence retenue correspond à la zone des travaux (le long des pistes bordant les parcelles et le long du forage dirigé) à laquelle une zone tampon de 100 m de part et d'autre du tracé a été ajoutée. Cette zone est suffisamment large pour prendre en compte les effets du projet sur l'environnement, notamment les éventuels effets de perturbation liés au bruit et mouvements de chantier, ainsi que les zones de stockage des matériels et matériaux.

Cette zone d'influence se superpose-t-elle en tout ou partie ou est limitrophe avec un périmètre d'un site NATURA 2000.

- ☐ Non => Vous pouvez passer à la partie « Conclusions générales »
- ☒ Oui => Il est nécessaire de compléter les parties suivantes



3. Etat des lieux de la zone d'influence

Cet état des lieux écologique de la zone d'influence (zone pouvant être impactée par le projet) permettra de déterminer les incidences que peut avoir le projet, les travaux ou l'intervention sur cette zone.

PROTECTIONS RÉGLEMENTAIRE / FONCIÈRE / CONTRACTUELLE et INVENTAIRES PATRIMONIAUX :

Le projet est situé en :

☐ Parc National

☐ Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB)

☐ Site Inscrit/Classé

☐ Réserve de Biosphère

☐ Parc Naturel Régional (PNR)

☒ Réserve Naturelle Nationale (RNN)

☐ Réserve Naturelle Régionale (RNR)

☐ Aires Marines Protégées (AMP)

☐ Sanctuaire Pelagos (ASPIM)

☐ Espace Naturel Sensible (ENS)

☐ Espace Boisé Classé (EBC)



☐ Site Naturel Protégé du Conservatoire du Littoral (CDL)

☐ Site international zones humides RAMSAR

☐ Projet d'Intérêt Général (PIG) de protection

☒ Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF)

☐ Terrestre de type I

☒ Terrestre de type II

☐ Marine de type I

☐ Marine de type II

N° 930012553 « PLAINE DES MAURES »

N° 930020307 « VALLÉE DE L'AILLE »

☒ Plan national d'action (PNA) en faveur des espèces menacées

☐ Aigle de Bonelli

☒ Tortue d'Hermann

☒ Lézard Ocellé

☐ Gypaète barbu

☐ Petite Masette

☐ Réserve biologique ou naturelle (nationale/géologique)

☒ Zone humide (inventaire départemental)

Probabilité forte de présence de zone humide (source : cartographie nationale des zones humides 2023).

☐ Zone de compensation

☐ Site conservatoire des espaces naturels

b) USAGES :

* SRCE : schéma régional de cohérence écologique

** SDAGE : schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux

USAGES :

Cocher les cases correspondantes pour indiquer succinctement quels sont les usages actuels et historiques de la zone d'influence.

☐ Aucun



- ☐ Pâturage / fauche
- ☐ Chasse
- ☐ Pêche
- ☐ Sport & Loisirs (VTT, 4x4, quads, escalade, vol libre...)
- ☒ Agriculture Vignoble
- ☐ Sylviculture
- ☐ Activités militaires
- ☐ Perturbations diverses (inondations, incendies, décharges, déblais/remblais, cabanisation, etc...)
- ☐ Plongée (sous-marine, apnée, randonnée subaquatique, sentier sous-marin)
- ☐ Construite/urbanisé, non naturelle :
- ☐ Autre (préciser l'usage) :

Commentaires :

MILIEUX NATURELS ET ESPÈCES :

Renseigner les tableaux en fonction de vos connaissances, et joindre une cartographie de localisation approximative des milieux et espèces.

Vous pouvez interroger, à ce sujet, l'animateur du site Natura 2000 dont vous trouverez les coordonnées indiquées dans la rubrique "Où trouver l'information sur Natura 2000 " à la fin de ce formulaire.

Afin de faciliter l'instruction du dossier, il est fortement recommandé de fournir quelques photos du site (sous format numérique de préférence). Préciser ici la légende de ces photos et reporter leur numéro et l'angle des prises de vue sur la carte de localisation.

**Voir Illustrations du secteur d'étude page 30 et Carte 5**

Photo 1 :

Photo 2 :

Photo 3 :

Photo 4 :

Photo 5 :

Photo 6 :

TABLEAU MILIEUX NATURELS :Cocher si présent ☒ Oui

TYPE D'HABITAT NATUREL		Cocher si présent	Commentaires (nom, surface, etc...)
Milieux forestiers	Forêt de résineux	☐	
	Forêt de feuillus	☒	Ripisylve à Peuplier noir, Peuplier blanc, Orme champêtre et Frêne à feuilles étroites
	Forêt mixte / mosaïque	☐	
	Plantation / régénération / ornement	☐	
	Autre	☐	
Milieux ouverts ou semi-ouverts	Pelouse : prairie sèche	☐	
	Pelouse semi-boisée	☒	Pelouse à Inule visqueuse avec régénération de Peupliers
	Lande	☐	
	Garrigue / Maquis	☐	
	Autre	☐	



TYPE D'HABITAT NATUREL		Cocher si présent	Commentaires (nom, surface, etc...)
Milieux rocheux	Falaise	☐	
	Eboulis	☐	
	Affleurement rocheux	☐	
	Blocs	☐	
	Autre	☐	
Zones humides	Lagune méditerranéenne	☐	
	Cours d'eau (source, rivière, fleuve...)	☒	Ruisseau du Riou Tort
	Lac / étang / marais	☐	
	Mare / dépression	☐	
	Fossé/roubine/lône/canal	☐	
	Prairie humide	☐	
	Autre	☐	
Milieux littoraux	Dunes fixées ou mobiles	☐	
	Plages et bancs de sables	☐	
	Plages et bancs de galets	☐	
	Laisses de mer (dépôts naturels)	☐	
	Autre	☐	
Milieux marins	Sables fins/grossiers	☐	
	Replats boueux/sableux/sédiments	☐	
	Récifs/falaises/îlots maritimes	☐	
	Herbiers (posidonies)	☐	
	Autre	☐	
Autre(s) milieu(x)		☒	Vignobles

**TABEAU ESPÈCES FAUNE-FLORE :**Cocher si présent ☒ Oui

Groupe d'espèce	Nom de l'espèce	Cocher si présente ou potentielle	Autres informations (statut de l'espèce, nombre d'individus, type d'utilisation de la zone par l'espèce...)	Préciser si proche du projet et à combien
Reptiles et Amphibiens	Tortue aquatique (Cistude d'Europe)	☒		Espèce présente sur l'ensemble du chevelu hydrographique : des ruisseaux semi-temporaires aux mares, rivières et grandes pièces d'eau pérennes.
	Tortue terrestre (Hermann)	☒	Secteur de sensibilité moyenne à faible pour la partie terrestre. Sensibilité majeure pour le Riou Tort et ses berges	Les plus fortes densités de cette espèce sont localisées en rive gauche de l'Aille dont le secteur d'étude.
	Tortue marine (Caouanne)	☐		
	Rainette méridionale	☒		Espèce potentielle sur le Riou Tort
	Crapaud calamite	☒		Habitats favorables à l'espèce.
	Couleuvre de Montpellier/ à échelons	☒		Habitats favorables à la Couleuvre de Montpellier et à la Couleuvre à échelons
	Lézard ocellé / vert/ des murailles	☒	Secteur de présence hautement probable du Lézard ocellé. Lézard vert et des murailles potentiels	Espèces présentes dans la zone d'influence. Le Lézard ocellé est certainement présent dans les restanques des parcelles limitrophes (nord du site).
	Autre	☐		
Chauve-souris et Mammifères Terrestres	Grand / Petit rhinolophe	☒		La colonie la plus proche de Petit Rhinolophe correspond à l'ancienne bouchonnerie des Mayons.
	Murin à oreilles échancrées	☒		Le Murin à oreilles échancrées se reproduit dans l'ancienne



Groupe d'espèce	Nom de l'espèce	Cocher si présente ou potentielle	Autres informations (statut de l'espèce, nombre d'individus, type d'utilisation de la zone par l'espèce...)	Préciser si proche du projet et à combien
				bouchonnerie des Mayons, en compagnie des Petits rhinolophes.
	Minioptère de Schreibers	☒		Anciennes données sur l'ancien pont de la Haute Verrerie, sur le Riau tort
	Petit murin	☒		Anciennes données sur l'ancien pont de la Haute Verrerie, sur le Riau tort
	Murin de Capaccini	☐		
	Campagnol amphibie	☐		
	Autre	☒	Murin de Daubenton, Pipistrelles, Oreillard gris, Molosse de Cestoni, Noctule de Leisler, Vespère de Savi	
Insectes (ex : papillon, libellules)	Odonates (Cordulie à corps fin)	☐		Petite population autour du Lac des Escarcets mais pas à proximité du projet
	Damier de la Succise	☐		
	Grand capricorne	☒		Espèce présente dans le site Natura 2000 mais pas à proximité du projet
	Cicindèles	☐		
	Pique-prune	☐		Espèce présente seulement dans la suberaie mature du piémont du Massif des Maures au lieu-dit « Les Jaudelières »
	Taupin violacé	☐		
	Autre	☒	Ecaille chinée, Diane	Les bords des ruisseaux sont favorables à la présence de la plante hôte de la Diane (Aristolochie sp.).
Oiseaux	Aigrette garzette, Grande aigrette	☐		



Groupe d'espèce	Nom de l'espèce	Cocher si présente ou potentielle	Autres informations (statut de l'espèce, nombre d'individus, type d'utilisation de la zone par l'espèce...)	Préciser si proche du projet et à combien
	Bouscarle de Cetti/ Cisticole des joncs	☐		
	Blongios nain	☒		Les bords de l'Aille sont très favorables à l'espèce. Présent sur le Lac des Escarcets.
	Héron cendré/pourpré	☐		Observation ancienne sur l'Aille à Vidauban
	Martin pêcheur d'Europe	☐		Présent sur l'Aille. Aucune donnée sur le Riau Tort bien que sa présence ne soit pas à exclure.
	Loriot d'Europe/Rollier/ Guêpier	☒		Ripisylve du Riou Tort favorable aux espèces arboricoles.
	Autre	☒	Circaète Jean-le-Blanc, Alouette lulu, Aigle royal, Bondrée apivore, Engoulevent d'Europe, Milan noir, Fauvette pitchou, Faucon pèlerin	Territoire de chasse pour les rapaces qui survolent le site. Alouette lulu, Fauvette pitchou et Engoulevent d'Europe potentiellement nicheurs à proximité.
Poissons	Alose feinte du Rhône	☐		
	Barbeau méridional	☒		Présent sur la partie aval de l'Aille.
	Lamproie marine/fluviatile	☐		
	Dorade royale, loup, sole, rouget	☐		
	Anguille/civelle	☐		
	Autre	☒		Blageon : espèce présente sur l'Aille et le Riou Tort en amont de leur confluence.
Plantes	Canne de Fréjus (Canne de Pline)	☐		
	Tamaris africain	☐		



Groupe d'espèce	Nom de l'espèce	Cocher si présente ou potentielle	Autres informations (statut de l'espèce, nombre d'individus, type d'utilisation de la zone par l'espèce...)	Préciser si proche du projet et à combien
	Plantes dunaires (euphorbe, panicaut...)	☐		
	Autre	☐	Spiranthe d'été	Plus grosse population au sud du Lac des Escarcets



4. Incidences du projet

Décrivez sommairement les incidences potentielles du projet dans la mesure de vos connaissances.

Destruction ou détérioration d'habitat(s) naturel(s) tableau milieux naturels surface de(s) l'habitat(s) concerné(s) éventuel(s) :

Les travaux de restructuration de ligne HTA étant situés sous l'emprise de pistes dans un vignoble, ils n'entraîneront aucune destruction d'habitat naturel. Les emprises de chantier, notamment les zones de stockage de matériaux et les zones de retournement ou de stationnement des engins de chantier, seront localisées en dehors de tout habitat d'intérêt communautaire.

Un site de stockage a été identifié, il s'agit de la friche au sud-est du site d'étude. Ce secteur correspond également à la zone de travaux pour la réalisation du forage dirigé.

La friche au nord-ouest du site (au sud-ouest de Font Salade) est favorable au stationnement des engins de chantier. En effet, cette friche ne présente pas d'enjeu écologique et est suffisamment éloigné des cours d'eau.

Le stockage de matériaux (sables, graviers...) devra être réalisé sur des bâches en géotextile afin d'éviter toute dissémination dans le milieu naturel. Les surplus de matériaux seront retirés à la fin du chantier.

Destruction ou perturbation d'espèce(s) tableau espèces faune/flore) nom(s) de l'espèce(s) et nombre d'individus potentiels :

Le chantier étant localisé sur des parcelles agricoles cultivées en vigne, les perturbations éventuelles sont liées aux bruits et mouvements de chantiers.

Aucune espèce floristique de l'Annexe I de la directive Habitats n'est connue sur le site. Ainsi, aucune destruction n'est envisagée pour la flore.

Le site est fréquenté par la Tortue d'Hermann et le Lézard ocellé. Les travaux devant être réalisés sur les pistes traversant le vignoble, le risque de destruction d'individu est négligeable. En effet, si des individus sont présents sur ces pistes, ces derniers devraient fuir à l'arrivée des engins.

En cas de présence d'une Tortue d'Hermann sur la piste, cette dernière sera accompagnée jusqu'aux abords de la piste avant le passage des engins. Il convient de rappeler que le secteur des travaux correspond à une **zone de sensibilité moyenne à faible**. Seules les berges et le Riou Tort correspondent à une zone de sensibilité majeure. Le projet prévoyant un passage en forage dirigé sous le Riou Tort, il n'engendrera pas d'impact sur les berges et le ruisseau lui-même. Cette mesure permet également d'éviter tout impact sur la Cistude d'Europe et les chiroptères arboricoles potentiellement présents sur ce cours d'eau.

Grâce à cette mesure, le risque de destruction est évalué à nul.

Perturbations des espèces dans leur(s) fonction(s) vitale(s) (reproduction, repos, alimentation):

Le chantier étant localisé le long de pistes existantes traversant le vignoble, les perturbations éventuelles sont liées aux bruits et mouvements de chantiers.



Ainsi, afin d'éviter toute perturbation en période de reproduction de l'avifaune protégée et d'intérêt communautaire, les travaux seront réalisés hors période de reproduction (travaux prévus dernier semestre 2024).

Ainsi, aucune incidence sur l'avifaune n'est envisagée.

La traversée du Riou Tort en forage dirigé permet de supprimer toute atteinte aux aires de reproduction, de repos et d'alimentation de l'avifaune présente ou potentielle sur ce cours d'eau (hérons, Rollier, Guépriers, Martin pêcheur...) ainsi que tout impact sur les chiroptères arboricoles potentiellement présents dans la ripisylve de ce cours d'eau.



5. Conclusion

Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences de son projet.

A titre d'information, le projet est susceptible d'avoir une incidence lorsque :

- Une surface relativement importante ou un milieu d'intérêt communautaire ou un habitat d'espèce est détruit ou dégradé à l'échelle du site Natura 2000
- Une espèce d'intérêt communautaire est détruite ou perturbée dans la réalisation de son cycle vital

Le projet est-il susceptible d'avoir une incidence ?

- ☒ **NON** : ce formulaire, accompagné de ses pièces, est joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

Exposé sommaire des raisons pour lesquelles le projet n'a pas d'incidences :

Les travaux de restructuration de lignes HTA sont prévus sous des pistes existantes traversant un vignoble dernier semestre 2024.

La localisation des travaux sur l'emprise de pistes existantes permet d'éviter tout impact sur les habitats naturels. L'emprise du chantier, dont les zones de stockages de matériaux et les aires de stationnement et/ou retournement des engins de chantier, sera validée et matérialisée par un écologue avant les travaux en présence de l'entreprise travaux. Le secteur au sud-est du site (zone de forage dirigé) correspond à une zone favorable pour les stockages. La friche au nord-ouest du site (au sud-ouest de Font Salade) est favorable au stationnement des engins de chantier puisqu'éloigné des cours d'eau.

La traversée du Riou Tort (secteur le plus sensible) par la liaison souterraine sera réalisée en forage dirigé. Cette technique permet de franchir le cours d'eau sans interférer avec ses berges et le lit du ruisseau (secteur de sensibilité majeur pour la Tortue d'Hermann et zone de présence potentielle de Cistude d'Europe).

Les travaux seront réalisés en dehors de la période de reproduction de l'avifaune protégée, au cours du second semestre 2024. Ainsi aucune perturbation en période de reproduction de l'avifaune n'est envisagée.

Grâce à l'application de ces mesures, le projet de restructuration de lignes HTA n'aura donc aucune incidence sur les objectifs de conservation des sites Natura 2000 FR9310110 « Plaine des Maures » et FR9301622 « la plaine et le massif des Maures » et sur les habitats et espèces ayant justifié la désignation de ces sites Natura 2000.

- ☐ **OUI** : l'évaluation d'incidences doit se poursuivre. Un dossier plus poussé doit être réalisé. Ce dossier sera joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

A (lieu) :

Nom du maître d'ouvrage :

ENEDIS

Le (date) :

et Signature



Où trouver l'information sur Natura 2000 ?

- Dans l'« **Indispensable livret sur l'évaluation des incidences Natura 2000** » :

Sur le site internet de la DREAL :

<http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr> (Biodiversité - Eau - Paysages > Biodiversité > Natura 2000 > Publications)

Voir la liste des DDT(M) et contacts

- Information cartographique **GeoIDE-carto** :

Sur le site internet de la DREAL :

<http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr> (Accès directs > Données / Cartographies > Cartographie interactive)

- Dans les **fiches de sites région PACA** :

Sur le site internet du ministère :

<http://www.developpement-durable.gouv.fr> (Eau et Biodiversité > Espaces et milieux naturels terrestres > **Natura 2000**)

- Dans le **DOCOB** (document d'objectifs) lorsqu'il est élaboré :

Sur le site internet de la DREAL :

<http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr> (Biodiversité - Eau - Paysages > Biodiversité > Natura 2000 > DOCOB en PACA)

- Dans le **Formulaire Standard de Données** du site :

Sur le site internet de l'INPN :

<http://inpn.mnhn.fr> (Programmes > Recherche de données Natura 2000)

- Auprès de l'**animateur** du site :

Sur le site internet de la DREAL :

<http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr> (Biodiversité - Eau - Paysages > Biodiversité > Natura 2000 > Le réseau > En PACA > Les sites Natura 2000)

- sur le portail de l'Etat dans le Var : www.var.gouv.fr
lien sur la rubrique N2000
<http://www.var.gouv.fr/natura-2000-r1939.html>
cheminement :

Accueil > Politiques publiques > Biodiversité et Nature > Aires protégées > N2000



Où renvoyer mon formulaire Natura 2000 ?

Si mon projet est dans le département du VAR, formulaire et pièces à joindre (en format pdf, img et texte) sont à envoyer par mail sur la boîte dédiée :

ddtm-biodiv@var.gouv.fr

Si mon projet se situe dans un autre département, consulter la liste des DDT(M) pour connaître les modalités d'envoi spécifiques.



Illustrations du secteur d'étude

Les photos sont géoréférencées sur la Carte 5 en annexe.



Photo 1 : Pylône à remplacer par un support aérosouterrain. La future liaison souterraine commencera de ce pylône. Photo en direction ouest.



Photo 2 : Piste vue depuis le pylône à remplacer en direction est. La liaison souterraine bifurque juste avant vers le sud.



Photo 3 : Piste vue en direction sud empruntée par la future liaison souterraine.



Photo 4 : Piste utilisée par la liaison souterraine. Photo en direction nord.



Photo 5 : Zone de travaux prévue pour le forage dirigé sous le Riou Tort. Ce secteur peut servir de zone de stockage de matériau.



Photo 6 : la ripisylve du Riou Tort au droit de la ligne BT existante qui sera déposée après les travaux de création de la liaison souterraine.



Bibliographie

Arthur L. et Lemaire M. (2005) : Les Chauves-souris, maîtresses de la nuit. Delachaux et Niestlé, Paris.

Arthur L. et Lemaire M. (2009) : Les Chauves-souris de France, Belgique, Luxembourg et Suisse. Biotopie Editions et Muséum National d'Histoire Naturelle, Paris.

Association pour l'inventaire de la flore du Var, 2021. Atlas-catalogue de la flore vasculaire du Var. Inflovar/Naturalia Publication, 1184 p.

Barataud M. (2020) : Écologie acoustique des chiroptères d'Europe, identification des espèces, étude de leurs habitats et comportements de chasse. Biotopie, Mèze ; Muséum National d'Histoire Naturelle, Paris. 4^{ème} édition.

Cahiers d'habitats Natura 2000 : Tome 1 à 7. La Documentation Française, Paris.

CEN PACA (coord.), 2018. Liste rouge des orthoptères de Provence-Alpes-Côte d'Azur. 34 pp + 1 annexe.

CEN PACA (éd.) 2017 - Liste rouge régionale des amphibiens et reptiles de Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Communauté d'Agglomération Dracénoise, 2012. Document d'objectif des sites Natura 2000 FR 9301625 "Forêt de Palayson, Bois du Rouet" et FR9312014 "Colle du Rouet" – Tome 1 "diagnostic, enjeux et objectifs de conservation".

Dijkstra K.-D.B. (2007) : Guide des libellules de France et d'Europe. Delachaux et Niestlé, Paris.

DIREN – ARPE 2004 - Inventaire du Patrimoine Naturel de Provence-Alpes-Côte d'Azur : ZNIEFF 2^{ème} génération. DIREN PACA, Région Provence Alpes Côte d'Azur.

DREAL Languedoc-Roussillon (2013) : Méthode de hiérarchisation des enjeux régionaux de conservation des espèces protégées et patrimoniales.

Dubois P., Le Maréchal P., Oliosio G. et Yésou P. (2008) : Nouvel Inventaire des Oiseaux de France. Delachaux et Niestlé, Paris.

Duguet R. et Melki F. (2003) : Les Amphibiens de France, Belgique et Luxembourg. Biotopie Editions, Mèze.

FLITTI A., KABOUCHE B., KAYSER Y. et OLIOSSO G. (2009) : Atlas des oiseaux nicheurs de Provence-Alpes-Côte d'Azur. LPO PACA. Delachaux et Niestlé, Paris.

FLITTI A. (LPO PACA) & VINCENT-MARTIN N. (CEN PACA), 2013. Liste Rouge des Oiseaux nicheurs de Provence-Alpes-Côte d'Azur – Version mise en ligne. Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement & Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, 4 pp, <http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/les-especes-r166.html>, <http://www.regionpaca.fr/developpement-durable.html> >.

Lafranchis T. (2000) : Les papillons de jour de France, Belgique et Luxembourg et leurs chenilles. Collection Parthénopie, éditions Biotopie, Mèze.

PIGNEUR L.-M., Michaux J., Caublot G., Fournier P., Marc D., Simonnet F. & Jacob G. 2018. — Apport de la génétique pour l'étude de la dynamique des populations de Loutre d'Europe *Lutra lutra* (Linnaeus, 1758) en France. *Naturae* 2018 (6): 63-71.

Sardet E., Roesti C. et Braud Y. (2015) : Orthoptères de France, Belgique, Luxembourg et Suisse. Edition Biotopie, Mèze.

Siblet J.-Ph., 2008. Impact de la pollution lumineuse sur la biodiversité. Synthèse bibliographique. Rapport MNHN-SPN / MEEDDAT n°8 : 28 pages.

Site Internet participatif de la base de données naturalistes partagée en PACA : www.faune-paca.org

TISON J.-M., JAUZEIN P. & MICHAUD H., (2014) : Flore de la France méditerranéenne continentale, Naturalia Editions

TRANCHANT Y., BENCE S., BROUSSE L., MARCHAND MA, RENET J 2013/2015. Fiches synthétiques relatives aux traits de vie des espèces animales de cohérence nationale TVB retenues en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Conservatoire d'espaces naturels PACA, Aqua-Logiq et Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement PACA, Aix-en-Provence, 248 p.

UICN (2010) : La Liste Rouge des espèces menacées en France. Comité français de l'UICN, Paris.



UMS Patrinat (2019) : Résultats synthétiques de l'état de conservation des habitats et des espèces, période 2013-2018. Rapportage article 17 envoyé à la Commission européenne, avril 2019.

Vacher J.P. et Geniez M. (2010) : Les Reptiles de France, Belgique, Luxembourg et Suisse. Muséum National d'Histoire Naturelle, Paris.



Annexes

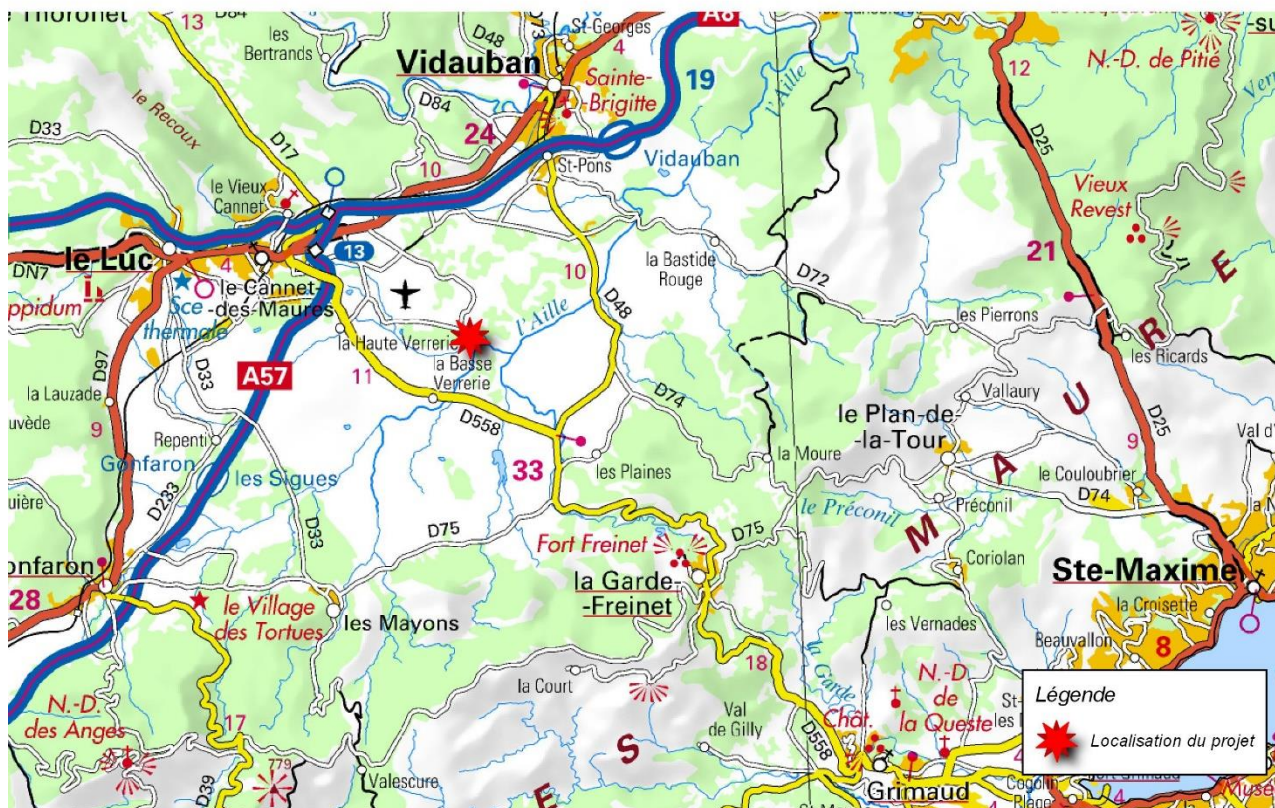
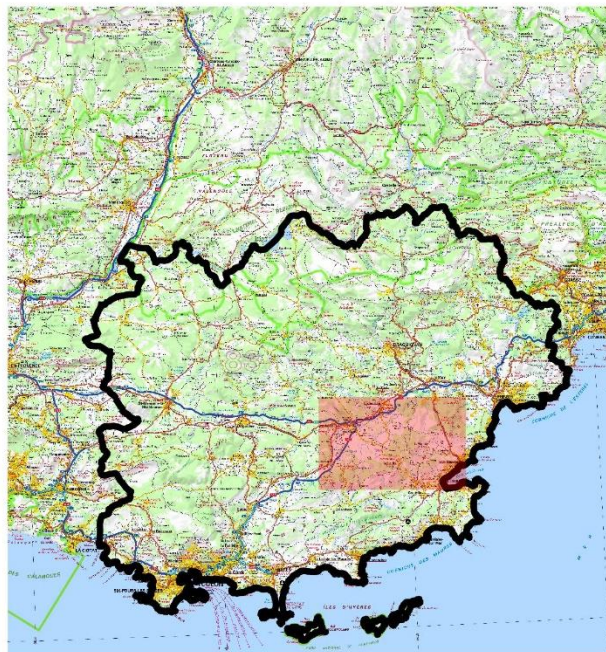
Annexe 1. Annexe cartographique



Localisation régionale



Travaux de restructuration de ligne moyenne tension - Domaine de la Scie
Le Cannet-des-Maures (83)



Carte 1 : Localisation du projet

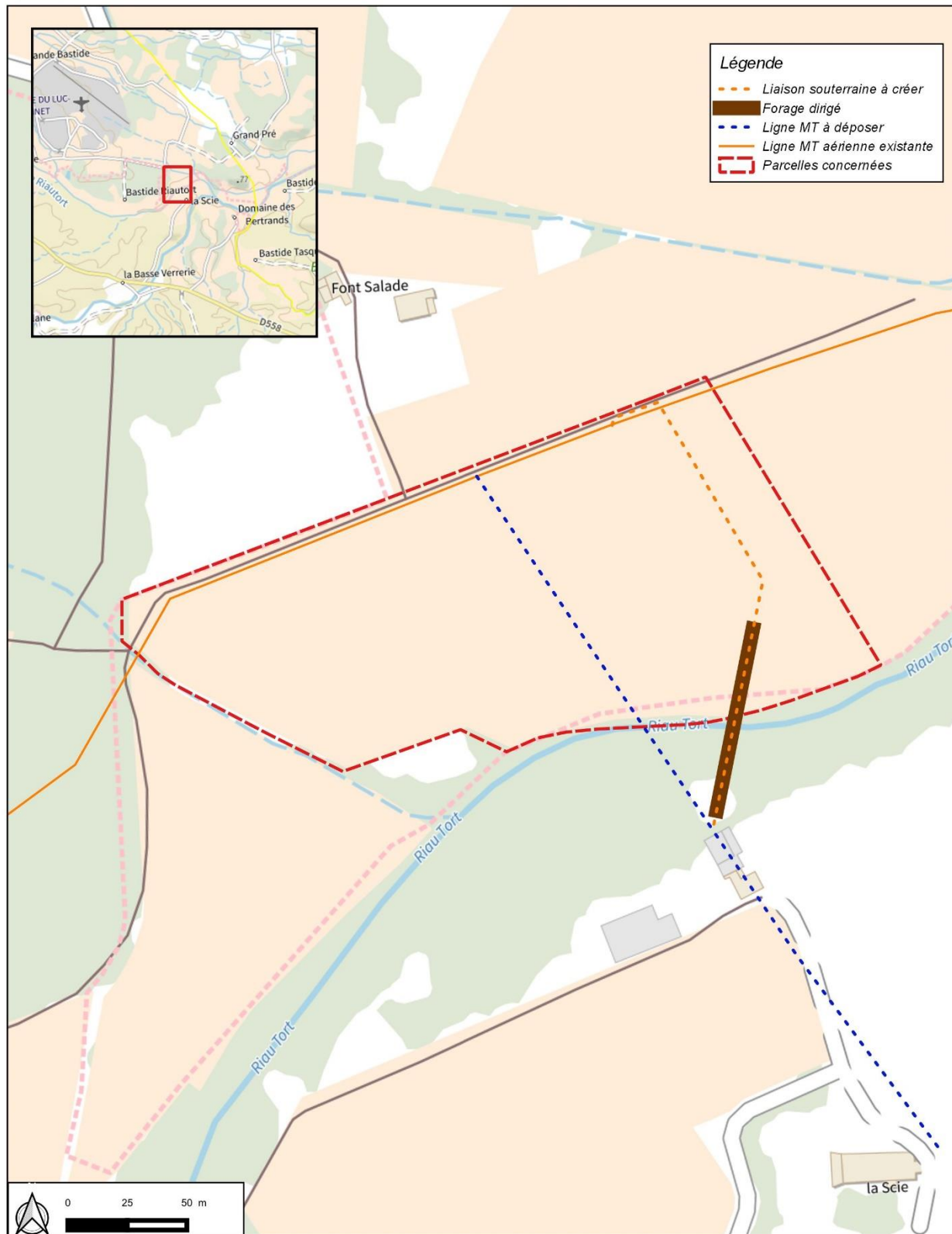


Travaux projetés



Reynier Environnement
Bureau d'études en écologie appliquée
12 Mairie du Cannet
83500 Gassin
Tél : +33 (0)4 91 42 16 48
Email : c.ignat@reynier-environnement.com
Site : www.reynier-environnement.com
SIRET : 830 000 000 - 000 000 000

Travaux de restructuration de ligne moyenne tension - Domaine de la Scie, Le Cannet-des-Maures (83)



Carte 2 : Travaux projetés

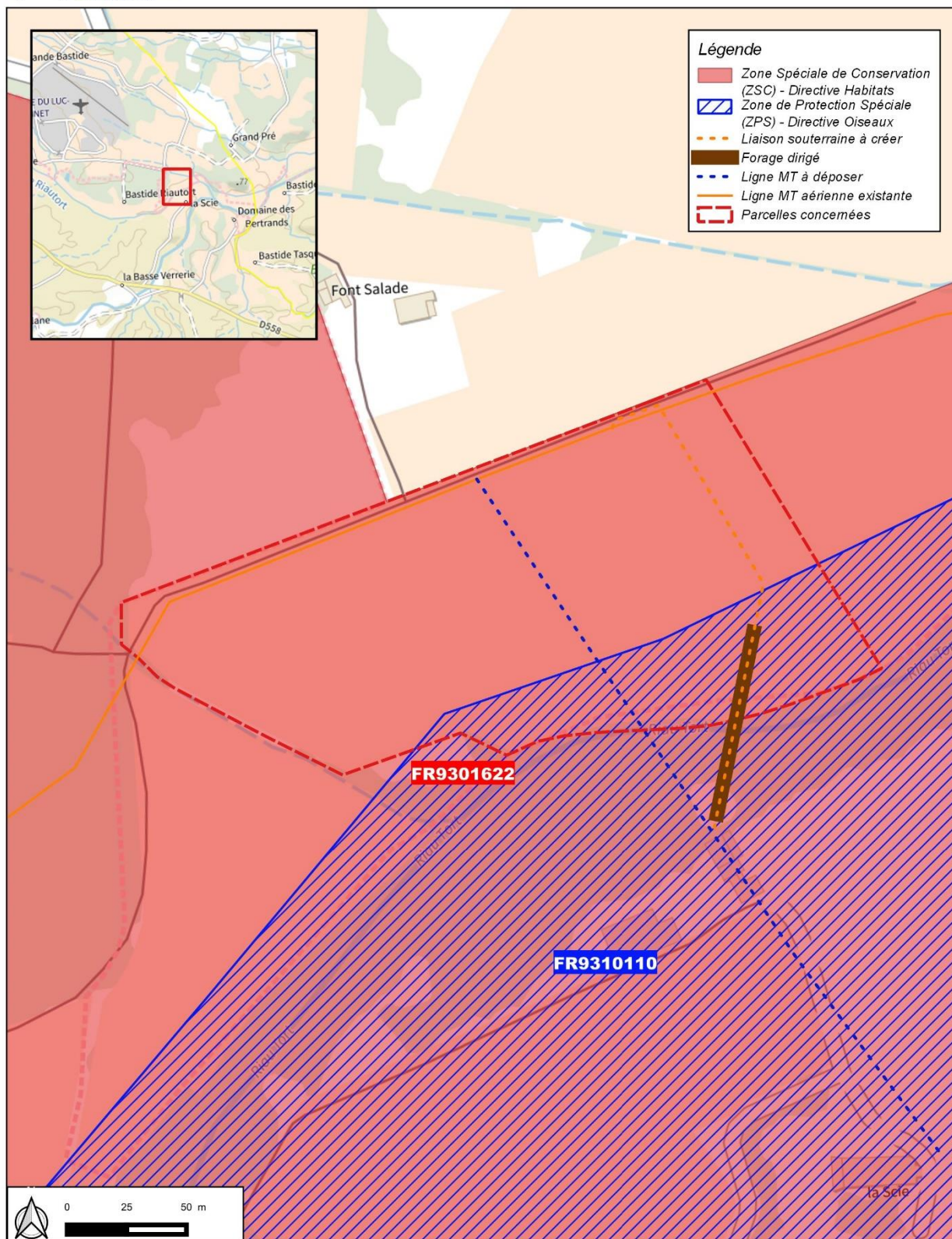


Localisation des sites Natura 2000



Reynier Environnement
Bureau d'études en écologie appliquée
12 Maîtres du Oiseau
83500 Oméras
Tél : +33 (0)4 91 42 11 43
E-mail : reynier@reynier.com
Site : www.reynier-environnement.com
SIRET : 805 401 707 0001 - APE 7112 P

Travaux de restructuration de ligne moyenne tension - Domaine de la Scie, Le Cannet-des-Maures (83)



Carte 3 : Localisation des sites Natura 2000

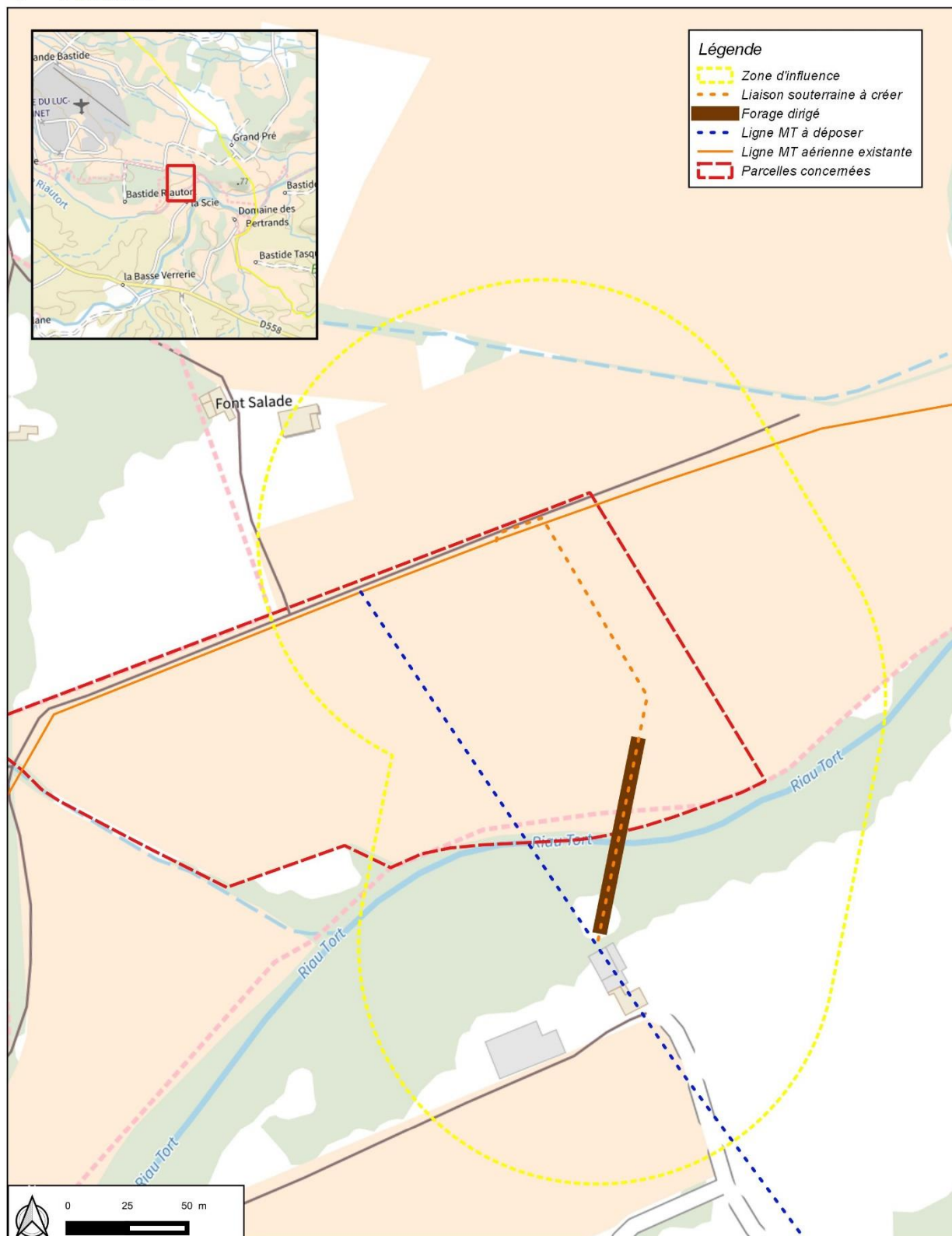


Zone d'influence du projet



Reynier Environnement
Bureau d'études en écologie appliquée
12 Maures du Cannet
83500 Omérouville
Tel : +33 (0) 6 57 42 14 49
Email : reynier@reynier.com
Site : www.reynier.com
SIRET : 805 407 707 0001 - APE 7112 Z

Travaux de restructuration de ligne moyenne tension - Domaine de la Scie, Le Cannet-des-Maures (83)



Sources et cartographie : Enedis, Reynier Environnement, 18-07-2024. Fonds : ©Plan IGN. Echelle d'origine : 1/2 000ème. Projection L93.

Carte 4 : Zone d'influence du projet

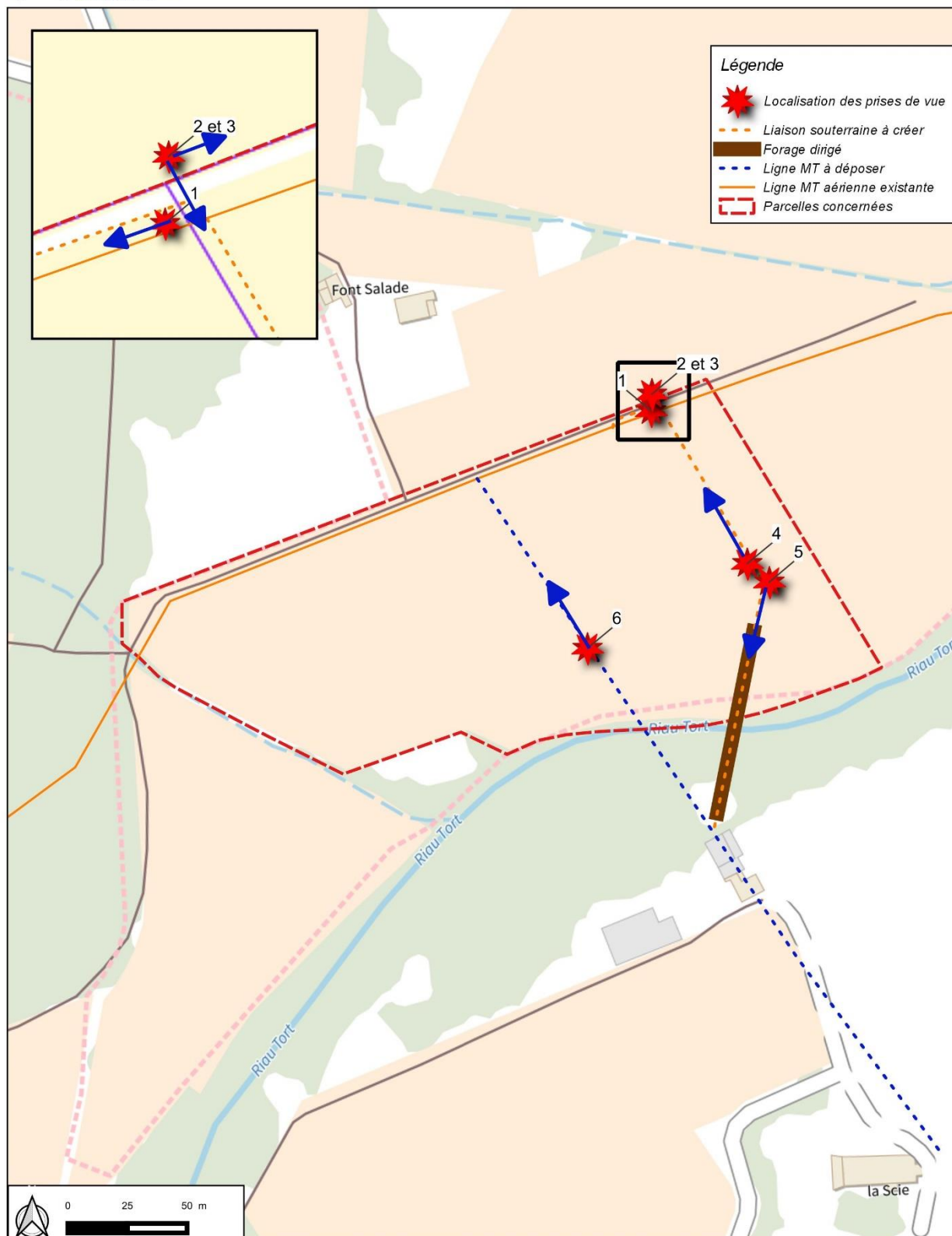


Localisation des prises de vue



Reynier Environnement
Bureau d'études en écologie appliquée
12 Maures du Oiseau
83500 Ollioult
Tél : +33 (0)4 91 42 14 49
E-mail : reynier@reynier.com
Site : www.reynier-environnement.com
SIRET : 805 401 707 00010 - APE 7112 Z

Travaux de restructuration de ligne moyenne tension - Domaine de la Scie, Le Cannet-des-Maures (83)



Sources et cartographie : Dreal PACA, Enedis, Reynier Environnement, 28-08-2024. Fonds : ©Plan IGN. Echelle d'origine : 1/2 000ème. Projection L93.

Carte 5 : Repérage géographique des photographies



Annexe 2. Annexe administrative

Fiche de présentation de la ZPS n°FR9310110 « Plaine des Maures » et de la ZSC n°FR9301622 « La Plaine et le Massif des Maures » (INPN/MNHN).



Date d'édition : 10/07/2024
Données issues de la dernière base transmise à la Commission européenne.
<http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR9310110>

NATURA 2000 - FORMULAIRE STANDARD DE DONNEES

Pour les zones de protection spéciale (ZPS), les propositions de sites d'importance communautaire (pSIC), les sites d'importance communautaire (SIC) et les zones spéciales de conservation (ZSC)

FR9310110 - Plaine des Maures

1. IDENTIFICATION DU SITE	1
2. LOCALISATION DU SITE	2
3. INFORMATIONS ECOLOGIQUES	3
4. DESCRIPTION DU SITE	7
5. STATUT DE PROTECTION DU SITE	9
6. GESTION DU SITE	9

1. IDENTIFICATION DU SITE

1.1 Type A (ZPS)	1.2 Code du site FR9310110	1.3 Appellation du site Plaine des Maures
1.4 Date de compilation 30/11/1998	1.5 Date d'actualisation 10/08/2017	

1.6 Responsables

Responsable national et européen	Responsable du site	Responsable technique et scientifique national
Ministère en charge de l'écologie	DREAL Provence-Alpes-Côte-d'Azur	MNHN - Service du Patrimoine Naturel
www.developpement-durable.gouv.fr	www.provence-alpes-cote-d'azur.developpement-durable.gouv.fr	www.mnhn.fr www.spn.mnhn.fr
en3.en.deb.dgaln@developpement-durable.gouv.fr		natura2000@mnhn.fr

1.7 Dates de proposition et de désignation / classement du site

ZPS : date de signature du dernier arrêté (JO RF) : 04/07/2018

Texte juridique national de référence pour la désignation comme ZPS : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000037345533>



Date d'édition : 10/07/2024
Données issues de la dernière base transmise à la Commission européenne.
<http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR9310110>

Explication(s) :

MAJ 2003-01 : actualisation listes espèces selon DOCOB (terrain en 2002). MAJ 2015-08 : conversion surface en lamb93. Actualisation listes espèces selon datas LPO 2014 et selon plan de gestion RNN 2015. MAJ 2017-08 : actu espèces selon bases régionales (silene + faune-paca).

2. LOCALISATION DU SITE

2.1 Coordonnées du centre du site [en degrés décimaux]

Longitude : 6,40417°

Latitude : 43,35778°

2.2 Superficie totale

4526 ha

2.3 Pourcentage de superficie marine

Non concerné

2.4 Code et dénomination de la région administrative

Code INSEE	Région
93	Provence-Alpes-Côte-d'Azur

2.5 Code et dénomination des départements

Code INSEE	Département	Couverture (%)
83	Var	100 %

2.6 Code et dénomination des communes

Code INSEE	Communes
83031	CANNET-DES-MAURES
83063	GARDE-FREINET
83073	LUC
83075	MAYONS
83148	VIDAUBAN

2.7 Région(s) biogéographique(s)

Méditerranéenne (100%)



Date d'édition : 10/07/2024
Données issues de la dernière base transmise à la Commission européenne.
<http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR9310110>

3. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

3.1 Types d'habitats présents sur le site et évaluations

Types d'habitats inscrits à l'annexe I					Évaluation du site			
Code	PF	Superficie (ha) (% de couverture)	Grottes [nombre]	Qualité des données	A B C D	A B C		
					Représentativité	Superficie relative	Conservation	Évaluation globale

- **PF** : Forme prioritaire de l'habitat.
- **Qualité des données** : G = « Bonne » (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = « Moyenne » (données partielles + extrapolations, par exemple); P = « Médiocre » (estimation approximative, par exemple).
- **Représentativité** : A = « Excellente » ; B = « Bonne » ; C = « Significative » ; D = « Présence non significative ».
- **Superficie relative** : A = $100 \geq p > 15\%$; B = $15 \geq p > 2\%$; C = $2 \geq p > 0\%$.
- **Conservation** : A = « Excellente » ; B = « Bonne » ; C = « Moyenne / réduite ».
- **Évaluation globale** : A = « Excellente » ; B = « Bonne » ; C = « Significative ».

3.2 Espèces visées à l'article 4 de la directive 2009/147/CE et évaluation

Espèce			Population présente sur le site						Évaluation du site			
Groupe	Code	Nom scientifique	Type	Taille		Unité	Cat.	Qualité des données	A B C D	A B C		
				Min	Max				Pop.	Cons.	Isol.	Glob.
B	A091	<i>Aquila chrysaetos</i>	c	1	5	i	P	P	C	B	C	B
B	A094	<i>Pandion haliaetus</i>	c	0	1	i	V	P	D			
B	A097	<i>Falco vespertinus</i>	c			i	V	DD	D			
B	A103	<i>Falco peregrinus</i>	c			i	R	DD	D			
B	A118	<i>Rallus aquaticus</i>	p			i	R	DD	D			
B	A123	<i>Gallinula chloropus</i>	p	5	10	p	C	P	C	B	C	C
B	A125	<i>Fulica atra</i>	w	0	10	i	R	P	D			
B	A131	<i>Himantopus himantopus</i>	c	10	20	i	R	P	D			
B	A153	<i>Gallinago gallinago</i>	w			i	V	DD	D			



Date d'édition : 10/07/2024
Données issues de la dernière base transmise à la Commission européenne.
<http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR9310110>

B	A155	<i>Scolopax rusticola</i>	w			i	R	DD	D			
B	A165	<i>Tringa ochropus</i>	c	0	10	i	R	P	D			
B	A224	<i>Caprimulgus europaeus</i>	r	30	60	p	P	M	C	A	C	A
B	A229	<i>Alcedo atthis</i>	p	5	10	p	P	M	C	C	C	C
B	A231	<i>Coracias garrulus</i>	r	10	15	p	P	M	C	B	C	B
B	A246	<i>Lullula arborea</i>	p	50	100	p	C	P	C	A	C	A
B	A255	<i>Anthus campestris</i>	r	10	50	p	P	P	C	B	C	B
B	A302	<i>Sylvia undata</i>	p	100	500	p	P	P	C	A	C	A
B	A338	<i>Lanius collurio</i>	r	15	20	p	P	M	C	B	C	B
B	A339	<i>Lanius minor</i>	c			i	V	DD	D			
B	A379	<i>Emberiza hortulana</i>	r	10	50	p	R	P	C	B	C	B
B	A604	<i>Larus michahellis</i>	w	500	2000	i	C	P	C	B	C	C
B	A604	<i>Larus michahellis</i>	c			i	C	DD	C	B	C	C
B	A773	<i>Ardea alba</i>	w			i	R	DD	D			
B	A773	<i>Ardea alba</i>	c			i	R	DD	D			
B	A857	<i>Spatula clypeata</i>	c	0	20	i	R	P	D			
B	A017	<i>Phalacrocorax carbo</i>	w	10	30	i	C	P	C	B	C	C
B	A021	<i>Botaurus stellaris</i>	c			i	R	DD	D			
B	A022	<i>Ixobrychus minutus</i>	r	1	5	p	P	M	C	B	C	B
B	A023	<i>Nycticorax nycticorax</i>	c			i	R	DD	D			
B	A026	<i>Egretta garzetta</i>	c			i	R	DD	D			
B	A028	<i>Ardea cinerea</i>	p	0	5	p	C	P	C	B	C	C
B	A029	<i>Ardea purpurea</i>	c			i	R	DD	D			



Date d'édition : 10/07/2024
Données issues de la dernière base transmise à la Commission européenne.
<http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR9310110>

B	A052	<i>Anas crecca</i>	w	0	10	i	R	P	C	B	C	C
B	A053	<i>Anas platyrhynchos</i>	p	5	10	p	C	P	C	B	C	C
B	A072	<i>Pernis apivorus</i>	r	1	2	p	P	M	D			
B	A073	<i>Milvus migrans</i>	r	20	25	p	P	M	C	A	C	B
B	A074	<i>Milvus milvus</i>	w	1	10	i		P	C	B	C	C
B	A080	<i>Circus gallicus</i>	c			i	R	P	C	B	C	B
B	A081	<i>Circus aeruginosus</i>	w			i	R	DD	D			
B	A081	<i>Circus aeruginosus</i>	c			i	R	DD	D			
B	A082	<i>Circus cyaneus</i>	w			i	R	DD	D			

- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Type** : p = espèce résidente (sédentaire), r = reproduction (migratrice), c = concentration (migratrice), w = hivernage (migratrice).
- **Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m2, bfemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Qualité des données** : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple); DD = Données insuffisantes.
- **Population** : A = $100 \geq p > 15 \%$; B = $15 \geq p > 2 \%$; C = $2 \geq p > 0 \%$; D = Non significative.
- **Conservation** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Isolement** : A = population (presque) isolée ; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition ; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.
- **Évaluation globale** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

3.3 Autres espèces importantes de faune et de flore

Espèce			Population présente sur le site			Motivation						
Groupe	Code	Nom scientifique	Taille		Unité	Cat.	Annexe Dir. Hab.		Autres catégories			
			Min	Max			IV	V	A	B	C	D
B		<i>Streptopelia turtur</i>	8	26	grids1x1						X	
B		<i>Otus scops</i>	1	11	grids1x1	P					X	
B		<i>Athene noctua</i>	1	3	p						X	
B		<i>Merops apiaster</i>	10	20	p	P					X	



Date d'édition : 10/07/2024
Données issues de la dernière base transmise à la Commission européenne.
<http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR9310110>

B		Upupa epops	6	25	grids1x1	P					X	
B		Picus viridis	3	22	grids1x1						X	
B		Hirundo daurica	1	3	p	P						X
B		Acrocephalus arundinaceus	2	4	grids1x1				X		X	
B		Lanius senator	20	30	p	P					X	
B		Miliaria calandra	1	7	grids1x1						X	
B		Lanius meridionalis	10	15	p	P			X		X	

- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, Fu = Champignons, I = Invertébrés, L = Lichens, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m2, bfemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Motivation** : IV, V : annexe où est inscrite l'espèce (directive «Habitats») ; A : liste rouge nationale ; B : espèce endémique ; C : conventions internationales ; D : autres raisons.



Date d'édition : 10/07/2024
Données issues de la dernière base transmise à la Commission européenne.
<http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR9310110>

4. DESCRIPTION DU SITE

4.1 Caractère général du site

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N06 : Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	1 %
N08 : Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	30 %
N09 : Pelouses sèches, Steppes	6 %
N16 : Forêts caducifoliées	4 %
N17 : Forêts de résineux	13 %
N18 : Forêts sempervirentes non résineuses	17 %
N19 : Forêts mixtes	15 %
N21 : Zones de plantations d'arbres (incluant les Vergers, Vignes, Dehesas)	10 %
N22 : Rochers intérieurs, Eboulis rocheux, Dunes intérieures, Neige ou glace permanente	1 %
N23 : Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	3 %

Autres caractéristiques du site

Milieux naturels dominés des landes, maquis haut et forêt de chêne liège semi-ouverte ou en mélange avec des pinèdes. Formations arbustives en mosaïque avec des dalles de grès, pelouses sèches et pelouses temporairement humides. Espace agricole dominé par du vignoble, parfois en petites parcelles gérées traditionnellement et apportant une diversification des milieux, mais le plus souvent en grandes parcelles gérées intensivement et défavorables aux espèces patrimoniales (exclues de la ZPS pour le Domaine des Bertrands); à noter la présence de friches présentant un intérêt notable pour l'avifaune (rollier en particulier). Enfin, présence d'un centre d'enfouissement technique de déchets sur 100ha (soit 2 % de la ZPS) et d'un golf sur 80ha (1,6%).

Vulnérabilité

: Les incendies représentent une des menaces principales pour des éléments majeurs du patrimoine naturel (Tortue d'Hermann en particulier). Pour l'avifaune, ce facteur est beaucoup moins net et tend à favoriser les milieux semi-ouverts ou dégradés favorables à plusieurs espèces (pies-grièches, bruant ortolan, pipit rousseline...). Dix pour cent des habitats naturels sont gérés en pare feux, favorables à ces espèces, mais les débroussaillages sont parfois pratiqués en période de nidification.

La poursuite de l'intensification des usages agricoles est un facteur limitant important pour l'avifaune. Il existe une volonté de poursuivre les défrichements au dépend des milieux naturels. Parallèlement des vignes abandonnées peuvent s'avérer accueillantes pour l'avifaune.

La fréquentation par le public est en progression constante et peut s'avérer une contrainte si elle n'est pas maîtrisée à terme. Ce territoire suscite un fort attrait pour de nombreux usages de loisirs. Le lac des Escarcets focalise les intérêts (pêche, chasse, promenade, activités sportives).

Activités militaires : vols d'hélicoptères notamment.

Utilisation de ressources : miel, liège, champignons....

4.2 Qualité et importance

La richesse biologique est très liée à la diversité des milieux parfois associés en étroite mosaïque. Le réseau de ruisseaux temporaires (habitat prioritaire) est bien représenté. Les enjeux majeurs se situent dans le domaine des habitats, de la flore, de l'entomofaune (présence d'endémiques propre à la Provence cristalline) et de l'herpetofaune (présence de la Tortue d'Hermann *Testudo hermanni* et de la Cistude d'Europe *Emys orbicularis* en particulier). L'avifaune présente surtout un intérêt pour les espèces macroinsectivores de milieux ouverts ou semi-ouverts: rollier, pies-grièches écorcheur, à tête rousse, méridionale et pie-grièche à poitrine rose *Lanius minor* observée ponctuellement. La ZPS est un terrain de chasse privilégié pour les rapaces dont certains nichent dans le massif des Maures (bondrée apivore, circaète, aigle royal).

Ce site présente un ensemble d'habitats favorable à plusieurs espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire. La présence d'un lac de grande superficie (lac des Escarcets, 14 ha), dont l'eau est de bonne qualité, et la végétation associée des zones humides (roselière, ripisylve) bien représentée, constitue un atout majeur du site pour l'avifaune, notamment les oiseaux d'eau



Date d'édition : 10/07/2024
Données issues de la dernière base transmise à la Commission européenne.
<http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR9310110>

(mais en effectifs peu significatifs). Des oiseaux rares tels que le blongios nain, le martin-pêcheur ont été recensés sur le lac des Escarcets. D'autre part, la mosaïque constituée par les formations basses et claires de maquis et de pelouses sur lithosol sableux parsemée d'îlots boisés accueille de nombreuses autres espèces d'oiseaux, et en particulier l'engoulevent d'Europe, l'alouette lulu, la fauvette pitchou, la pie-grièche écorcheur et le bruant ortolan.

4.3 Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur le site

Il s'agit des principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site

Incidences négatives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]
H	A07	Utilisation de biocides, d'hormones et de produits chimiques		I
L	F02.03	Pêche de loisirs		I
L	G01.02	Randonnée, équitation et véhicules non-motorisés		I
M	G05.01	Plétinement, surfréquentation		I
M	J01.01	Incendies		I
Incidences positives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]
H	B06	Sylvopastoralisme		I

- **Importance** : H = grande, M = moyenne, L = faible.
- **Pollution** : N = apport d'azote, P = apport de phosphore/phosphate, A = apport d'acide/acidification, T = substances chimiques inorganiques toxiques, O = substances chimiques organiques toxiques, X = pollutions mixtes.
- **Intérieur / Extérieur** : I = à l'intérieur du site, O = à l'extérieur du site, B = les deux.

4.4 Régime de propriété

Type	Pourcentage de couverture
Propriété privée (personne physique)	58 %
Domaine communal	12 %
Domaine public de l'état	30 %

4.5 Documentation

ONF, 2002. Inventaire de l'avifaune de la plaine de Maures, préalable à l'élaboration du DOCOB N2000.

CG83, 2015. Plan de gestion de la réserve naturelle nationale de la plaine des Maures.

Lien(s) :



Date d'édition : 10/07/2024
Données issues de la dernière base transmise à la Commission européenne.
<http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR9310110>

5.1 Types de désignation aux niveaux national et régional

Code	Désignation	Pourcentage de couverture
11	Terrain acquis par le Conservatoire du Littoral	21 %
36	Réserve naturelle nationale	90 %

5.2 Relation du site considéré avec d'autres sites

Désignés aux niveaux national et régional :

Code	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
36	Plaine des Maures	*	90%

Désignés au niveau international :

Type	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture

5.3 Désignation du site

6. GESTION DU SITE

6.1 Organisme(s) responsable(s) de la gestion du site

Organisation : RNN plaine des Maures

Adresse : Maison de la Nature Les Mayons, Quartier Saint Jean, 83540
Les Mayons

Courriel :

6.2 Plan(s) de gestion

Existe-il un plan de gestion en cours de validité ?

☒ Oui Nom : DOCOB N2000
Lien :
http://natura2000.mnhn.fr/uploads/doc/PRODBIOTOP/1688_DOCOB_lien_internet_SIDE.txt

☐ Non, mais un plan de gestion est en préparation.

☐ Non

6.3 Mesures de conservation



Date d'édition : 10/07/2024
Données issues de la dernière base transmise à la Commission européenne.
<http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR9301622>

NATURA 2000 - FORMULAIRE STANDARD DE DONNEES

Pour les zones de protection spéciale (ZPS), les propositions de sites d'importance communautaire (pSIC), les sites d'importance communautaire (SIC) et les zones spéciales de conservation (ZSC)

FR9301622 - La plaine et le massif des Maures

1. IDENTIFICATION DU SITE	1
2. LOCALISATION DU SITE	2
3. INFORMATIONS ECOLOGIQUES	4
4. DESCRIPTION DU SITE	8
5. STATUT DE PROTECTION DU SITE	9
6. GESTION DU SITE	10

1. IDENTIFICATION DU SITE

1.1 Type

B (pSIC/SIC/ZSC)

1.2 Code du site

FR9301622

1.3 Appellation du site

La plaine et le massif des Maures

1.4 Date de compilation

31/01/1996

1.5 Date d'actualisation

16/07/2021

1.6 Responsables

Responsable national et européen	Responsable du site	Responsable technique et scientifique national
Ministère en charge de l'écologie	DREAL Provence-Alpes-Côte-d'Azur	MNHN - Service du Patrimoine Naturel
www.developpement-durable.gouv.fr	www.provence-alpes-cote-d'azur.developpement-durable.gouv.fr	www.mnhn.fr www.spn.mnhn.fr
en3.en.deb.dgaln@developpement-durable.gouv.fr		natura2000@mnhn.fr

1.7 Dates de proposition et de désignation / classement du site

Date de transmission à la Commission Européenne : 31/12/1998
(Proposition de classement du site comme SIC)

Dernière date de parution au JO UE : 19/07/2006
(Confirmation de classement du site comme SIC)



Date d'édition : 10/07/2024
Données issues de la dernière base transmise à la Commission européenne.
<http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR9301622>

ZSC : date de signature du dernier arrêté (JO RF) : 21/01/2014

Texte juridique national de référence pour la désignation comme ZSC : <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000028656133>

Explication(s) :

MAJ 2012-12 : intégration données biologiques du DOCOB (maj surf hab principalement + ajout barbastelle). # MAJ 2017-04 : ajout E1044. Suppr H5410. # MAJ 2021-07 ajout tourterelle des bois

2. LOCALISATION DU SITE

2.1 Coordonnées du centre du site [en degrés décimaux]

Longitude : 6,3575°

Latitude : 43,27944°

2.2 Superficie totale

34264 ha

2.3 Pourcentage de superficie marine

Non concerné

2.4 Code et dénomination de la région administrative

Code INSEE	Région
93	Provence-Alpes-Côte-d'Azur

2.5 Code et dénomination des départements

Code INSEE	Département	Couverture (%)
83	Var	100 %

2.6 Code et dénomination des communes

Code INSEE	Communes
83019	BORMES-LES-MIMOSAS
83031	CANNET-DES-MAURES
83033	CARNOULES
83043	COLLOBRIERES
83047	CRAU
83061	FREJUS
83063	GARDE-FREINET
83067	GONFARON
83068	GRIMAUD
83069	HYERES
83071	LONDE-LES-MAURES
83073	LUC
83075	MAYONS



Date d'édition : 10/07/2024
Données issues de la dernière base transmise à la Commission européenne.
<http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR9301622>

83086	MUY
83091	PIERREFEU-DU-VAR
83092	PIGNANS
83100	PUGET-VILLE
83107	ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS
83115	SAINTE-MAXIME
83148	VIDAUBAN

2.7 Région(s) biogéographique(s)
Méditerranéenne (100%)



Date d'édition : 10/07/2024
Données issues de la dernière base transmise à la Commission européenne.
<http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR9301622>

3. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

3.1 Types d'habitats présents sur le site et évaluations

Types d'habitats inscrits à l'annexe I					Évaluation du site			
Code	PF	Superficie (ha) (% de couverture)	Grottes [nombre]	Qualité des données	A B C D	A B C		
					Représent -activité	Superficie relative	Conservation	Évaluation globale
1140 <i>Replats boueux ou sableux exondés à marée basse</i>		1,7 (0 %)		P	D			
1170 <i>Récifs</i>		2,7 (0,01 %)		P	D			
1240 <i>Falaises avec végétation des côtes méditerranéennes avec Limonium spp. endémiques</i>		1 (0 %)		P	D			
3120 <i>Eaux oligotrophes très peu minéralisées sur sols généralement sableux de l'ouest méditerranéen à Isoetes spp.</i>		90 (0,26 %)		P	A	B	B	B
3170 <i>Mares temporaires méditerranéennes</i>	X	525 (1,53 %)		P	A	B	C	A
3260 <i>Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculus fluitans et du Callitriche-Batrachion</i>		3 (0,01 %)		P	C	C	B	C
3280 <i>Rivières permanentes méditerranéennes du Paspalo-Agrostidion avec rideaux boisés riverains à Salix et Populus alba</i>		2 (0,01 %)		P	D			
3290 <i>Rivières intermittentes méditerranéennes du Paspalo-Agrostidion</i>		25 (0,07 %)		P	B	C	B	B
4030 <i>Landes sèches européennes</i>		719 (2,1 %)		P	A	C	B	B
5210 <i>Matorrals arborescents à Juniperus spp.</i>		58,5 (0,17 %)		P	C	C	C	B
5310 <i>Taillis de Laurus nobilis</i>		7 (0,02 %)		P	C	C	C	C
5330 <i>Fourrés thermoméditerranéens et pré-désertiques</i>		19,6 (0,06 %)		P	A	C	B	B
6220	X	199		P	C	C	C	C



Date d'édition : 10/07/2024
Données issues de la dernière base transmise à la Commission européenne.
<http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR9301622>

Parcours substeppeux de graminées et annuelles des Thero-Brachypodietea		(0,58 %)						
6420 Prairies humides méditerranéennes à grandes herbes du Molinio-Holoschoenion		8 (0,02 %)		P	C	C	C	C
8220 Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique		265 (0,77 %)		P	A	C	A	A
8230 Roches siliceuses avec végétation pionnière du Sedo-Scleranthion ou du Sedo albi-Veronicion dillenii		379 (1,11 %)		P	A	C	B	B
91B0 Frênaies thermophiles à Fraxinus angustifolia		0,1 (0 %)		P	C	C	C	C
92A0 Forêts-galeries à Salix alba et Populus alba		211 (0,01 %)		P	A	C	B	A
92D0 Galeries et fourrés riverains méridionaux (Nerio-Tamaricetea et Securinegion tinctoriae)		44,6 (0,13 %)		P	A	A	C	B
9260 Forêts de Castanea sativa		2400 (7 %)		P	A	C	B	A
9320 Forêts à Olea et Ceratonia		2,4 (0,01 %)		P	C	C	C	C
9330 Forêts à Quercus suber		14447 (42,16 %)		P	A	B	B	A
9340 Forêts à Quercus ilex et Quercus rotundifolia		1006 (2,94 %)		P	A	C	A	A
9380 Forêts à Ilex aquifolium		10 (0,03 %)		P	C	C	B	C
9540 Pinèdes méditerranéennes de pins mésogéens endémiques		1330 (3,88 %)		P	A	B	A	A

- **PF** : Forme prioritaire de l'habitat.
- **Qualité des données** : G = « Bonne » (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = « Moyenne » (données partielles + extrapolations, par exemple); P = « Médiocre » (estimation approximative, par exemple).
- **Représentativité** : A = « Excellente » ; B = « Bonne » ; C = « Significative » ; D = « Présence non significative ».
- **Superficie relative** : A = $100 \geq p > 15 \%$; B = $15 \geq p > 2 \%$; C = $2 \geq p > 0 \%$.
- **Conservation** : A = « Excellente » ; B = « Bonne » ; C = « Moyenne / réduite ».
- **Évaluation globale** : A = « Excellente » ; B = « Bonne » ; C = « Significative ».



Date d'édition : 10/07/2024
Données issues de la dernière base transmise à la Commission européenne.
<http://npg.mnhn.fr/site/natura2000/FR9301622>

3.2 Espèces inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE et évaluation

Espèce			Population présente sur le site						Évaluation du site			
Groupe	Code	Nom scientifique	Type	Taille		Unité	Cat.	Qualité des données	A B C			
				Min	Max				Pop.	Cons.	Isol.	Glob.
F	6147	<i>Telestes souffia</i>	p			i	P	P	C	B	C	B
I	6199	<i>Euplagia quadripunctaria</i>	p			i	P	M	C	B	C	B
I	1041	<i>Oxygastra curtisii</i>	p			i	R	P	C	B	C	B
I	1044	<i>Coenagrion mercuriale</i>	p			i	R	P	C	B	C	C
I	1065	<i>Euphydryas aurinia</i>	p			i	R	P	C	B	C	B
I	1079	<i>Limoniscus violaceus</i>	p			i	V	P	B	C	A	A
I	1083	<i>Lucanus cervus</i>	p			i	C	P	C	B	C	B
I	1084	<i>Osmoderma eremita</i>	p			i	V	P	C	B	C	A
I	1088	<i>Cerambyx cerdo</i>	p			i	C	P	C	B	C	B
F	1138	<i>Barbus meridionalis</i>	p			i	P	P	C	B	C	B
R	1217	<i>Testudo hermanni</i>	p			i	R	M	A	C	A	A
R	1220	<i>Emys orbicularis</i>	p			i	C	M	C	A	A	A
M	1303	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	r	20	20	i	P	P	C	B	C	B
M	1303	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	c			i	R	P	C	B	C	B
M	1304	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	c			i	R	P	C	B	C	C
M	1307	<i>Myotis blythii</i>	r			i	P	P	C	B	C	B
M	1307	<i>Myotis blythii</i>	c			i	R	P	C	B	C	B
M	1308	<i>Barbastella barbastellus</i>	p			i	P	P	C	B	C	B
M	1310	<i>Miniopterus schreibersii</i>	r			i	P	P	C	B	C	B



Date d'édition : 10/07/2024
Données issues de la dernière base transmise à la Commission européenne.
<http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR9301622>

M	1310	<i>Miniopterus schreibersii</i>	c	650	650	i	P	P	C	B	C	B
M	1316	<i>Myotis capaccinii</i>	r			i	P	P	C	B	C	B
M	1316	<i>Myotis capaccinii</i>	c			i	R	P	C	B	C	B
M	1321	<i>Myotis emarginatus</i>	r			i	P	P	C	B	C	B
M	1321	<i>Myotis emarginatus</i>	c			i	R	P	C	B	C	B
M	1323	<i>Myotis bechsteinii</i>	r			i	R	P	C	B	C	A
M	1323	<i>Myotis bechsteinii</i>	c			i	R	P	C	B	C	A
M	1324	<i>Myotis myotis</i>	r			i	P	P	C	B	C	C
M	1324	<i>Myotis myotis</i>	c			i	R	P	C	B	C	C

- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Type** : p = espèce résidente (sédentaire), r = reproduction (migratrice), c = concentration (migratrice), w = hivernage (migratrice).
- **Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m², blemales = Femelles reproductrices, cmals = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P : espèce présente.
- **Qualité des données** : G = « Bonne » (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = « Moyenne » (données partielles + extrapolations, par exemple); P = « Médiocre » (estimation approximative, par exemple); DD = Données insuffisantes.
- **Population** : A = 100 ≥ p > 15 % ; B = 15 ≥ p > 2 % ; C = 2 ≥ p > 0 % ; D = Non significative.
- **Conservation** : A = « Excellente » ; B = « Bonne » ; C = « Moyenne / réduite ».
- **Isolément** : A = population (presque) isolée ; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition ; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.
- **Évaluation globale** : A = « Excellente » ; B = « Bonne » ; C = « Significative ».

3.3 Autres espèces importantes de faune et de flore

Espèce			Population présente sur le site				Motivation					
Groupe	Code	Nom scientifique	Taille		Unité	Cat.	Annexe Dir. Hab.		Autres catégories			
			Min	Max			IV	V	A	B	C	D
B		<i>Streptopelia turtur</i>				R			X		X	

- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, Fu = Champignons, I = Invertébrés, L = Lichens, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m², blemales = Femelles reproductrices, cmals = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P : espèce présente.
- **Motivation** : IV, V : annexe où est inscrite l'espèce (directive « Habitats ») ; A : liste rouge nationale ; B : espèce endémique ; C : conventions internationales ; D : autres raisons.



Date d'édition : 10/07/2024
Données issues de la dernière base transmise à la Commission européenne.
<http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR9301622>

4. DESCRIPTION DU SITE

4.1 Caractère général du site

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N04 : Dunes, Plages de sables, Machair	1 %
N06 : Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	3 %
N07 : Marais (vegetation de ceinture), Bas-marais, Tourbières,	1 %
N08 : Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	30 %
N09 : Pelouses sèches, Steppes	5 %
N16 : Forêts caducifoliées	10 %
N17 : Forêts de résineux	8 %
N18 : Forêts sempervirentes non résineuses	25 %
N19 : Forêts mixtes	15 %
N23 : Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	2 %

Autres caractéristiques du site

Zone cristalline très diversifiée en biotopes bien préservés. Paysages rupestres, cultures et friches, ripisylves, taillis, maquis, pelouses, mares temporaires méditerranéennes, ruisseaux et rivières, sources.

Vulnérabilité

: La qualité des zones humides et la biodiversité animale et végétale dépendent de la qualité biologique et physico-chimique des eaux qui alimentent le site et de leur préservation vis à vis de la surfréquentation (surtout à proximité des villes et du littoral). Risque incendie important sur le massif des Maures.

4.2 Qualité et importance

Le site accueille un ensemble forestier exceptionnel sur les plans biologique et esthétique. La Plaine des Maures comporte une extraordinaire palette de milieux hygrophiles temporaires méditerranéens. La diversité et la qualité des milieux permettent le maintien d'un cortège très intéressant d'espèces animales d'intérêt communautaire et d'espèces végétales rares. Le site constitue un important bastion pour deux espèces de tortues : la Tortue d'Hermann et la Cistude d'Europe.

Habitat 3120 : Pelouses mésophiles à Sérapias présent sur la Plaine des Maures (56,6 ha) et le massif (33,3 ha).

Habitat 3170* : Mares temporaires méditerranéennes : 490 ha sur la Plaine des Maures (en linéaire cumulé = 115 km), 35 ha sur le massif. Présent pour partie en mosaïque avec du maquis à cistes et filaires (32.4).

Surfaces par habitat : les surfaces indiquées dans le § 3.1. résultent d'un cumul de données hétérogènes issues des inventaires des deux sous-DOCOB (plaine + massif), réalisés à des périodes différentes. Les données relatives à la partie plaine des Maures sont anciennes (2002) et la couche SIG réalisée par l'ONF n'est pas exploitable (forte superposition des polygones induisant des doubles comptes). La valeur "médiocre" a donc été choisie pour renseigner le champ "qualité des données", pour tous les habitats.

4.3 Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur le site

Il s'agit des principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site



Date d'édition : 10/07/2024
Données issues de la dernière base transmise à la Commission européenne.
<http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR9301622>

Incidences négatives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]
H	I01	Espèces exotiques envahissantes		I
H	J01.01	Incendies		I
M	D01.02	Routes, autoroutes		I
M	G01	Sports de plein air et activités de loisirs et récréatives		I
M	G05.01	Piétinement, surfréquentation		I
Incidences positives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]
H	A04.02	Pâturage extensif		I
H	B02.05	Production forestière non intensive (en laissant les arbres morts ou déperissants sur pied)		I
H	B06	Sylvopastoralisme		I

- **Importance** : H = grande, M = moyenne, L = faible.
- **Pollution** : N = apport d'azote, P = apport de phosphore/phosphate, A = apport d'acide/acidification, T = substances chimiques inorganiques toxiques, O = substances chimiques organiques toxiques, X = pollutions mixtes.
- **Intérieur / Extérieur** : I = à l'intérieur du site, O = à l'extérieur du site, B = les deux.

4.4 Régime de propriété

Type	Pourcentage de couverture
Propriété privée (personne physique)	%
Propriété d'une association, groupement ou société	%
Collectivité territoriale	%
Domaine régional	%
Domaine public de l'état	%

4.5 Documentation

Lien(s) :

5.1 Types de désignation aux niveaux national et régional

Code	Désignation	Pourcentage de couverture
11	Terrain acquis par le Conservatoire du Littoral	3 %
32	Site classé selon la loi de 1930	2 %



Date d'édition : 10/07/2024
Données issues de la dernière base transmise à la Commission européenne.
<http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR9301622>

36	Réserve naturelle nationale	15 %
21	Forêt domaniale	22 %
22	Forêt non domaniale bénéficiant du régime forestier	5 %

5.2 Relation du site considéré avec d'autres sites

Désignés aux niveaux national et régional :

Code	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
32	Rocher de Roquebrune	*	2%
36	Plaine des Maures	*	98%

Désignés au niveau international :

Type	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
------	---------------------	------	---------------------------

5.3 Désignation du site

6. GESTION DU SITE

6.1 Organisme(s) responsable(s) de la gestion du site

Organisation : Syndicat Mixte du Massif des Maures

Adresse : 2 rue Jean Jaurès 83610 COLLOBRIÈRE

Courriel :

6.2 Plan(s) de gestion

Existe-il un plan de gestion en cours de validité ?

☒ Oui Nom : Document d'objectifs N2000. Deux sous-DOCOB : plaine (2007) et massif (2009).
Lien : http://natura2000.mnhn.fr/uploads/doc/PRODBIOTOP/1021_DOCOB_lien_internet_SIDE.txt

☐ Non, mais un plan de gestion est en préparation.

☐ Non

6.3 Mesures de conservation

Document d'objectifs N2000 approuvé en février 2007 pour la partie plaine, en décembre 2009 pour la partie massif.





Reynier Environnement
12 Montée du château
83 560 Ginasservis